



**La politique française de défense
en Afrique subsaharienne :
d'une dynamique de mission à une
politique de circonstances**

mémoire de géopolitique

du commissaire commandant Frédéric STERNENBERG

dans le cadre de l'étude dirigée "Géopolitique de l'Afrique noire"

directeur : professeur Pascal CHAIGNEAU

de l'université Paris V

avril 2001

FICHE DE PRESENTATION

- 1 La politique française de défense en Afrique subsaharienne : d'une dynamique de mission à une politique de circonstances.**
- 2 commissaire commandant (T) Frédéric STERNENBERG, France**
- 3 06 avril 2001**
- 4 division C et groupe 6**
- 5 Depuis la fin des années 1990, les principes directeurs de la politique française de défense en Afrique subsaharienne ont évolué. L'ambition post-coloniale de liens verticaux au bénéfice de la «seconde France» a été abandonnée, par l'effet conjugué de l'environnement géopolitique, des contraintes budgétaires et de l'influence de l'opinion publique. Désormais, la politique militaire de la France en Afrique subsaharienne s'appuie sur une nouvelle matrice, qui relève davantage d'une politique de circonstances, au cas par cas, dans laquelle les interventions privilégient une logique de régulation.**
- 6 Afrique subsaharienne ; France ; géopolitique ; politique de défense ; coopération ; interventions extérieures ; forces prépositionnées ; Recamp.**

Partie I : LA DYNAMIQUE DE L'INTERVENTION

1 - Les interventions des forces françaises en Afrique subsaharienne

Les forces françaises en Afrique subsaharienne

Les forces prépositionnées

Les accords de défense

Les interventions extérieures

Une tentative de découpage chronologique

La quête d'une typologie par objectifs

2 - La participation française à la sécurité en Afrique subsaharienne

La coopération française de défense

La coopération française de défense en Afrique subsaharienne

Les actions de formation en matière de coopération de défense

L'africanisation de la sécurité

Le concept de soutien à la capacité africaine de maintien de la paix

La mise en œuvre du soutien à la capacité africaine de maintien de la paix

Partie II : LA LOGIQUE DE RÉGULATION

1 - L'évolution de la gestion de la politique française de défense en Afrique subsaharienne

La nouvelle solidarité franco-subaharienne

La réforme de la coopération militaire et de défense

L'amorce d'une autonomie géopolitique de l'Afrique subsaharienne

Le basculement géopolitique

La dynamique de l'Europe de la sécurité et de la défense

La déterritorialisation du concept de puissance

2 - Des perspectives contrastées

Une Afrique subsaharienne encore fragile

Les nouvelles influences

La pérennisation des conflits

Une Afrique subsaharienne consolidée

La banalisation de la politique française de défense

Un continent d'avenir

La France a élaboré une stratégie africaine intégrée à sa vision globale du monde. Aucun Etat n'est plus engagé en Afrique subsaharienne que la France : par exemple, la France est le seul pays non africain présent, militairement et de manière permanente, en Afrique. Cette coopération de défense remonte à l'époque de la décolonisation, lorsque la France aida les nouveaux Etats à mettre en place un outil de défense. Elle a longtemps traduit la place particulière de la France en Afrique¹ sous la forme, mêlant pragmatisme² et sentimentalisme³, des expressions consacrées de « chasse gardée », de « pré carré » ou d'« exception française⁴ ». Cette période affirme l'instrumentalisation géopolitique de la coopération franco-africaine, dont tous les créneaux (notamment celui de défense) pouvaient être analysés comme convergents sur l'objectif d'entretien de l'influence française en Afrique⁵.

Les bouleversements survenus, notamment sur le continent africain, remettent en cause ces relations traditionnelles⁶. Ainsi la politique française de défense fait l'objet d'une redéfinition au niveau des structures mais aussi au niveau des missions.

Ce constat géopolitique impose une nécessaire prudence, caractéristique de la singularité, de l'étendue, de la complexité et de l'ambiguïté des relations entre la France et l'Afrique subsaharienne.

Le champ sémantique de cette étude s'intéresse à la politique française de défense, c'est-à-dire à l'ensemble des moyens mis en œuvre pour défendre et assurer la sécurité des intérêts vitaux ; ces moyens sont bien entendu essentiellement militaires mais s'étendent aussi plus généralement à des moyens civils complémentaires. La « dynamique de mission » s'entend d'une politique continue et durable, mue par une ambition structurée et raisonnée ; la « logique de régulation » s'entend comme une politique circonstanciée et ponctuelle, mue en réaction à des faits, en appui d'une vision idéale et lointaine.

Son champ géographique s'intéresse à l'Afrique subsaharienne⁷, c'est-à-dire située au sud du Sahara, qui s'étend donc du tropique du Cancer au trente-cinquième parallèle au sud (Le Cap). Elle est vaste comme dix fois l'Europe des Quinze. C'est un continent fragilisé qui offre une grande diversité sous la forme, en fait, d'une Afrique plurielle.

Le champ chronologique est celui de l'actualité, en ne s'intéressant au critère temporel que dès lors qu'il appuie ou renforce l'analyse en cours.

Après l'Afrique colonisée, des missionnaires, des comptoirs et des militaires, la décolonisation institutionnelle a ménagé une relation unilatérale, entre la France et l'Afrique (formant « la grande France »), s'appuyant sur une « *real politique* » et sur des intérêts communautaires ou patrimoniaux. Désormais, considérant l'effondrement de la menace du bloc communiste et l'évolution des échanges commerciaux et internationaux, cette relation est complexe et plurielle. Ainsi, à l'indépendance acquise dans les années soixante, l'Afrique subsaharienne cherche, à présent, à adjoindre la souveraineté pleine et entière.

Depuis la fin des années 1990, les principes directeurs de la politique française de défense en Afrique subsaharienne ont évolué. L'ambition post-coloniale de liens

¹ Petiteville (Franck), « Quatre décennies de coopération franco-africaine : usages et usure d'un clientélisme », Etudes internationales, Québec, université de Laval, n°3, septembre 1996, pages 572 à 575.

² « L'avenir de l'Afrique intéresse au premier chef la sécurité de la France » Mitterrand (François), 1982.

³ « Qu'il s'agisse de littérature, de l'art, de la mémoire militaire, de la tradition administrative ou de l'enseignement, l'Afrique fut et demeure inextricablement mêlée à l'histoire française. Pour le pire, quelquefois ; pour le meilleur, souvent. » de la Guérivière (Jean) Les fous d'Afrique, Histoire d'une passion française, Seuil, 2001.

⁴ Messmer (Pierre), Les blancs s'en vont : histoire de la décolonisation, Paris, Albin Michel, 1998, page 235.

⁵ « la coopération militaire s'appréhende avant tout comme un instrument au service d'une politique de puissance » Chaigneau (Pascal), La politique militaire de la France en Afrique, Paris, CHEAM, 1984, page 16.

⁶ « La politique africaine de la France, entre grimace et force », in Ramsès 1998, Paris, éditions Dunod pour l'Institut français des relations internationales, sous la direction de Montbrial (Thierry) et Jacquet (Pierre), pages 101 et suivante.

⁷ Dubresson (Alain) et Raison (Jean-Pierre), L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement, Armand Colin, 1998.

verticaux au bénéfice de la « seconde France » a été abandonnée, par l'effet conjugué de l'environnement géopolitique, des contraintes budgétaires et de l'influence de l'opinion publique. Désormais, la politique militaire de la France en Afrique subsaharienne s'appuie sur une nouvelle matrice, qui relève davantage d'une politique de circonstances, au cas par cas, dans laquelle les interventions privilégient une logique de régulation.

C'est pourquoi, s'agissant de conférer à cet énoncé toute sa dimension didactique, nous nous attacherons, dans une première partie, à présenter une description de la situation, c'est à dire, d'une part les interventions des forces françaises en Afrique subsaharienne (I/1) au travers de la présence des forces françaises puis des interventions extérieures proprement dites; d'autre part, la participation française à la sécurité en Afrique subsaharienne (I/2), au travers de la coopération française de défense puis de l'africanisation de la sécurité.

Puis, dans une seconde partie, nous chercherons à analyser les motivations et les perspectives, c'est à dire, d'une part l'évolution de la gestion de la politique française de défense en Afrique subsaharienne (II/1), au travers de la novation conceptuelle puis du basculement géopolitique; d'autre part, la consolidation de l'Afrique noire (II/2), au travers de la présentation d'une Afrique encore fragile et d'une Afrique consolidée.

PARTIE I : LA DYNAMIQUE DE L'INTERVENTION

La politique française de défense en Afrique subsaharienne comprend, d'une part l'action, opérationnelle sous la forme des interventions externes de la France par des moyens humains ou juridiques, d'autre part l'action de formation et d'assistance sous la forme de concours internes.

I - LES INTERVENTIONS FRANÇAISES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les forces prépositionnées et les projections extérieures illustrent les interventions françaises en Afrique subsaharienne.

1 - LES FORCES FRANÇAISES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

a/ les forces prépositionnées

Les forces déployées, à titre permanent ou temporaire, en Afrique subsaharienne comprennent

- (pour mémoire) les forces de souveraineté, qui sont des forces permanentes et qui assurent dans nos départements et territoires d'outre-mer les missions relevant de la posture permanente de sûreté confiées aux commandants supérieurs dans leur zone de responsabilité permanente (exemple des forces armées de la zone sud de l'Océan Indien).
- les forces prépositionnées, qui sont des forces déployées dans un but de prévention des crises. Outre l'Europe, l'Afrique, particulièrement subsaharienne, est la région du monde où la France exerce le plus de responsabilités internationales. En réalité, s'agissant d'Etats qu'elle a gouvernés, et dont elle a dessiné les frontières, il est logique qu'elle y conserve plus qu'ailleurs des responsabilités en matière de sécurité. De fait, elle a passé avec nombre d'Etats issus de ses anciennes colonies des accords de sécurité et de défense, qui sont amenés à jouer en cas de détérioration de la situation régionale ou de conflits ouverts, et donc à provoquer l'ouverture d'opérations. Dans le cadre de tels accords, conclus pour la plupart lors des indépendances, elle fait stationner au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon et à Djibouti des forces prépositionnées⁸.

Ces forces disposent de moyens importants. On y inclut traditionnellement les forces présentes au Tchad dans le cadre de l'opération Epervier. Dans ces conditions, au 1er juin 2000, elles représentaient 6.159 hommes (ils devraient être 5 600 en 2002), et 5.207 hors Tchad, soit 2.830 à Djibouti (les Forces françaises de Djibouti ou FFDJ), 1.187 au Sénégal (les Forces françaises du Cap-Vert ou FFCV), ainsi que 671 au Gabon et 519 en Côte d'Ivoire (les Eléments français d'assistance opérationnelle ou EFAO). En termes d'équipement, ces forces, Tchad compris, étaient dotées de 15 avions de combat, 7 avions de transport, un avion de patrouille maritime, 18 hélicoptères et de nombreux blindés légers Sagaie ou AMX 10⁹.

Lorsqu'elles sont permanentes, ce sont des forces de présence stationnées dans les pays liés à la France par des accords de défense ou des forces maritimes déployées dans les zones de responsabilité permanente (Alindien). Les forces militaires permanentes, dites forces prépositionnées, sont stationnées dans le cadre d'accords de défense, conclus pour la plupart lors des indépendances, avec des pays africains. Elles sont installées au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Djibouti ainsi qu'au Tchad où leur présence est légalisée non par un accord de défense, mais par un accord de

⁸ Dumoulin (André), *La France militaire et l'Afrique*, Bruxelles, GRIP/éditions complexe, coll. « Les livres du GRIP », 1997, pages 20 à 26.

⁹ cf annexe 1, ci-dessous.

coopération militaire technique. Pour le pays d'accueil, c'est une garantie de type dissuasif pour assurer l'intégrité de son territoire national et l'intangibilité de ses frontières. Pour la France, il s'agit de disposer de moyens pour assurer la protection de nos ressortissants et des étrangers installés dans le pays demandeur ou dans la région, et de s'assurer de bases et de points d'appui procurant de larges facilités (aéroports, dispositifs d'accueil et de soutien d'éventuels renforts) en cas d'interventions extérieures. Leur commandant relève directement du chef d'état-major des armées. De plus en plus, les forces prépositionnées développent, avec les forces armées de la région, des actions de partenariat.

Les forces prépositionnées peuvent être temporaires, et sont alors, généralement, des forces opérationnelles déployées pour une opération ou une mission déterminée. Elles sont stationnées dans des pays liés ou non à la France par des accords de défense.

Proche des forces prépositionnées dans sa définition mais financée au titre d'opération extérieure, l'opération Corymbe est une mission de présence d'un bâtiment de combat au large des côtes africaines, notamment dans les eaux internationales du golfe de Guinée. La mission est en cours depuis 1991. Ce bâtiment est, selon les cas, un aviso, une frégate ou un transport chaland de débarquement (TCD). Il est régulièrement fait appel au bâtiment Corymbe lors des missions d'évacuation dans les pays riverains du golfe de Guinée.

- les forces ou éléments français sous mandat international, qui assurent les missions fixées par un mandat de la communauté internationale.

En cas de crise, il est fait appel en priorité aux forces de souveraineté et aux forces prépositionnées.

L'évolution du dispositif militaire français en Afrique¹⁰ vise à préserver les capacités opérationnelles nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à nos forces.

Le dispositif est organisé autour de cinq bases au sein de trois groupements de forces:

- groupement est : Djibouti
- groupement centre : Tchad – Gabon
- groupement ouest: : Sénégal - Côte d'ivoire.

L'évolution de la doctrine française sur la sécurité en Afrique, au terme de laquelle sont privilégiés la projection des forces et le renseignement et au terme de laquelle cette sécurité doit d'abord être assurée par les forces armées africaines elles mêmes, amène à la fois à reconfigurer le format des forces prépositionnées, en fait à l'alléger, et à donner à celle-ci un rôle plus grand d'assistance aux forces africaines dans la maîtrise des opérations de maintien de la paix.

Le budget consacré aux forces prépositionnées est très supérieur à celui de la coopération militaire et de défense. Compte tenu depuis de la réforme des rémunérations des militaires en opérations extérieures et de la diminution des effectifs, les coûts pour 1999 ont été évalués (estimation basse), comme en 1998, aux environs de 2,3 milliards de francs.

Enfin, les forces prépositionnées comprennent, *stricto latu*, les attachés de défense, dont la présence, d'effectif réduit mais d'influence éminente, participe, selon un maillage géographique serré, à l'exécution de la politique française de défense, en exerçant les fonctions de représentant des armées françaises, une mission de renseignement et un rôle de conseiller technique.

¹⁰ Sada (Hugo) et Champin (Christophe), « L'Afrique subsaharienne », in Boniface (Pascal) (dir.), L'année stratégique 1998, IRIS, Bruxelles, éditions Complexe, 1998, pages 156 et suivantes.

b/ les accords bilatéraux

Un des instruments de l'intervention française en Afrique subsaharienne est constitué par les accords bilatéraux de coopération. Ces accords¹¹ peuvent se présenter sous différentes formes (traités, accords, conventions, ...) dans des domaines très variés. Outre le domaine culturel et le domaine économique, est privilégié, au niveau des accords, le domaine de la défense. Ces accords sont donc des accords d'intervention dans le domaine militaire : en contrepartie de facilités consenties à la France (comme des bases, des possibilités d'escale ou de survol, ...), celle-ci s'engage à participer, à des degrés variables, à la politique de défense et de sécurité des Etats signataires.

Existent¹²:

- huit accords de défense, qui créent entre les deux Etats concernés des liens juridiques et politiques étroits en vertu desquels les Etats signataires ont la possibilité de faire appel aux forces françaises pour leur défense : Gabon (1960), République Centrafricaine (1960), Côte d'Ivoire (1961), Togo (1963), Comores (1973), Cameroun (1974), Sénégal (1974) et Djibouti (1977). Ces accords, dont l'application ou la mise en œuvre relèvent de dispositions secrètes, renvoient, en forme publique, aux préoccupations de défense du territoire contre les attaques extérieures. Ils prévoient, en général, que les forces armées françaises peuvent utiliser toutes les infrastructures portuaires, ferroviaires, routières, etc. Et ils sont presque toujours accompagnés de clauses ou de dispositions d'exclusivité.
- des accords d'assistance et de coopération technique (moins d'une trentaine), aux modalités variables selon les Etats, comprenant, en principe, un volet personnel, un volet formation et un volet aide logistique. Ces accords peuvent se distinguer :
 - les accords ou conventions d'assistance militaire technique, qui ont permis une extension plus grande du champ de coopération, en s'étendant notamment à l'ex-Zaïre, au Burundi, au Rwanda, au Mozambique ou à l'Angola. En vertu de ceux-ci, la France s'engage à fournir l'assistance de personnel militaire pour l'encadrement et l'instruction des forces armées et contribue à la standardisation des armements. En contrepartie de ces accords, les Etats bénéficiaires offrent à la France des facilités de mouvement, de transit et de stationnement ;
 - les accords ou conventions de soutien logistique, qui, de façon particulière, peuvent concerner soit l'entretien et la fourniture de matériels et d'équipements, soit la participation et la coordination de manœuvres militaires communes.
- des accords secrets.

Ces accords bilatéraux se déclinent en trois volets : l'assistance en personnel (40 à 50 % en terme financier), l'aide militaire en matériel de nature militaire (30 à 40 %) et la formation des cadres militaires africains (10 à 20 %).

Ce type d'intervention est à envisager pour prévenir ou mettre fin à des conflits régionaux de faible intensité tels que ceux qui secouent l'Afrique, en application du scénario 4 du Livre blanc sur la défense intitulé : « ***mise en œuvre des accords de défense bilatéraux*** ». Dans ce cadre, l'Afrique subsaharienne étant « ***aujourd'hui la zone privilégiée de ce type d'action*** », la

¹¹ Basso (Jacques), « Les accords de coopération entre la France et les états africains francophones: leurs relations et leurs conséquences au regard des indépendances africaines (1960-1970) », L 'Afrique noire française, l'heure des indépendances, Paris, CNRS, 1992, pages 257 et suivantes.

¹² - pour le recensement de ces accords : cf Dumoulin (André), « la France et la sécurité en Afrique subsaharienne », La documentation française, n°825, août 1999, pages 11 à 15 ; et « Des accords de défense hors d'âge », Le Figaro, mercredi 17 janvier 2001, page 2 ;

- pour leur analyse : cf Chipman (Jacques), Les problèmes de sécurité en Afrique francophone, Politique étrangère, 2, 1984, pages 344 et suivantes, et Basso (Jacques) et Nechifor (Julia), « Les accords militaires entre la France et l'Afrique subsaharienne », in Balmond (Louis) (dir.) ; Les interventions militaires françaises en Afrique, colloque du Centre d'étude et de recherche sur la défense et la sécurité de l'Université de Nice – Sophia Antipolis, coll. « Travaux et recherches de l'Institut du droit de la paix et du développement », Paris, Pedrone, 1998, pages 41 et suivantes.

France conserve la capacité d'agir seule. Le cadre d'un tel scénario est celui qui correspond aux accords de défense que la France a signé et qui impose de réagir avec vigueur dans des délais très brefs. La probabilité d'une telle hypothèse d'emploi des forces françaises est qualifiée de « **très élevée et [pouvant] survenir sans délai** ».

Face à cette situation, une politique dynamique de prévention reste la meilleure solution et s'appuiera, soit sur des forces prépositionnées dans le pays même ou à proximité et susceptibles d'intervenir dès le début d'un conflit, soit sur des structures d'accueil capables de recevoir les renforts en provenance de la métropole ou d'un pays voisin.

Ces accords, parfois qualifiés de « partie grise » de la coopération militaire, souffrent d'une grande ambiguïté¹³ dans la mesure où quand il y a révision, la formulation de la coopération est encore plus vague, alors que la question demeure toujours posée: à savoir dans quelle limite ? et sur quoi ? puisque l'assistance est dite « **mutuelle** ».

Ses accords accordent « **une relative liberté d'action** » mais laissent « **une liberté d'interprétation**¹⁴ ». Ils peuvent être considérés comme une forme de coopération diplomatique, donc largement couverte par le secret ; ils peuvent aussi être de nature beaucoup plus technologique, de formation et d'assistance, et présenter plus de transparence.

Conclues avec des Etats qui avaient un lien institutionnel très fort avec la France, puisqu'ils constituaient alors avec elle la « Communauté », qui faisait l'objet de onze articles de la Constitution de 1958, abrogés en 1995, et dont le président était le Président de la République française lui-même, on a pu se demander s'ils pouvaient perdurer dans le contexte de la disparition de celle-ci.

A propos de cette ambiguïté, il est intéressant de citer les propos du chef d'état-major des armées (CEMA)¹⁵, en ce qui concerne le type d'opérations qui pourraient être conduites par les forces françaises prépositionnées dans les Etats africains issus de la colonisation française. A une question du rapporteur désigné à propos des missions des forces prépositionnées en Côte d'Ivoire, il a en effet répondu par les propos suivants : « **Les missions dévolues aux forces françaises en Côte d'Ivoire excluent toute intervention de maintien de l'ordre. L'attitude française n'a pas fait l'objet de critiques de la part des gouvernements africains qui savent que la France n'a aucun projet d'intervention à des fins de maintien de l'ordre. Elle est conforme à l'accord de défense conclu en 1961 avec la Côte d'Ivoire et connu du Parlement** ». Or, il existe une autre convention avec la Côte d'Ivoire. Signée le 9 février 1962, elle est « **relative au maintien de l'ordre** » et appartient à la catégorie des accords secrets. Les propos du CEMA, faisant référence à un consensus tacite mais clair entre toutes les parties pour considérer que la France n'a pas de mission de maintien de l'ordre dans un pays avec lequel où elle a conclu une telle convention signifieraient-ils que les dispositions de ce type sont frappées de caducité?

2- LES INTERVENTIONS EXTERIEURES

al une tentative de découpage chronologique

Les conflits en Afrique subsaharienne font l'objet d'un découpage temporel en fonction de l'histoire géopolitique, qui peut aussi être retenu pour les interventions françaises soit trois périodes¹⁶ :

¹³ Chaigneau (Pascal), « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », Propos recueilli par L'Autre Afrique, Paris, 25 novembre – 1^{er} décembre 1998, pages 12 et suivante.

¹⁴ Pourre (Catherine), Les interventions extérieures de l'armée française, thèse pour le doctorat de droit public de l'université de Paris Nord, présentée et soutenue le 26 mai 1998, 2^{ème} partie/titre I/chapitre II/section I.

¹⁵ audition par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale le 22 novembre 2000.

¹⁶ Pascalini (Valérie), « L'évolution des conflits en Afrique », L'Afrique entre guerre et paix, Revue internationale et stratégique, n°33, printemps 1999.

- 1960 - 1975 ou les soubresauts de la décolonisation, au cours desquels la France intervient dans des guerres d'indépendance stricto sensu ou des conflits territoriaux liés au tracé des frontières : par exemples :
 - au Sénégal en 1962
 - au Gabon en 1964
- 1975 - 1990 ou les conflits périphériques, dans lesquels la France intervient dans des affrontements idéologiques : par exemples :
 - l'opération Kolwezi au Zaïre en 1978
 - les opérations Manta puis Epervier au Tchad depuis 1983
- depuis 1990 ou les conflits ethno-économiques (la nouvelle conflictualité) : par exemples :
 - l'opération Restore Hope en Somalie en 1993
 - l'opération Turquoise au Rwanda en 1994
 - l'opération Pélican au Congo Brazzaville en 1997.

Cette division matérielle n'est pas exempte de contradictions; c'est pourquoi certains privilégient un classement, certes plus arbitraire mais aussi plus objectif et clair, par décennie, soit de 1962 à 1972, de 1972 à 1982, de 1982 à 1992 et depuis 1992¹⁷.

En tout état de cause, le constat s'impose que le découpage chronologique répond imparfaitement aux attentes didactiques de l'analyse des interventions françaises en Afrique subsaharienne et ne fait qu'affirmer son incohérence, une fois exclue toute explication circonstanciée.

b/ la quête d'une typologie par objectifs

Les interventions de la France, qui visent à assurer la défense de ses intérêts, s'exécutent en vertu des accords présentés ci-dessus¹⁸ mais cette règle n'est pas impérative. Elles prennent différentes formes :

- interventions militaires avec envoi de troupes, d'un volume de force variable (d'un simple équipe d'assistants à un groupement interarmées) et/ou de conseillers militaires ou bien encore par apport d'une aide logistique,
- interventions par appuis plus ou moins discrets,
- et enfin la non-intervention ou neutralité (qui peut aussi se définir comme une intervention par omission).

Ces interventions militaires françaises (prés d'une soixantaine d'interventions en quarante ans¹⁹) peuvent être classés :

- soit, en vertu d'une analyse accomplie, en cinq genres : l'intervention face à une agression extérieure; l'intervention dans le cadre d'une opération de maintien de l'ordre; l'intervention avec pour objectif final recherché le renversement de régime; l'intervention pour assurer l'évacuation de ressortissants et l'intervention humanitaire proprement

¹⁷ Messmer (Pierre), Les blancs s'en vont, récits de décolonisation, Albin Michel, 1998, pages 237 et suivante.

¹⁸ paragraphe 1-b! de la 1&C partie.

¹⁹ cf annexe 1 et 2 ci-dessous.

dite²⁰,

- soit, en vertu d'une approche plus synthétique en trois variantes : l'intervention pour assurer la défense d'un pays ami contre une agression extérieure, les interventions dans la politique intérieure d'un Etat africain et les interventions d'humanité (opérations humanitaires et évacuation de ressortissants)²¹.

On peut aussi distinguer entre les interventions franco-françaises et les interventions françaises sous mandat international.

En matière de fondements juridiques, si les accords internationaux bilatéraux mentionnés ci-dessus sont susceptibles de fournir un support juridique, ils ne constituent pas la justification unique : d'une part, les interventions françaises se sont étendues à des pays avec lesquels la France n'était pas liée par des accords de défense, d'autre part, l'existence d'un accord, fut-il de défense, ne crée pas à la charge de la France, une obligation juridique d'intervenir, puisqu'elle conserve un pouvoir discrétionnaire. Par ailleurs, la pratique internationale développe des justifications nouvelles tirées de l'action des Nations Unies, agissant sur la base du chapitre VII de la Charte.

Cette présentation succincte traduit, en tout cas, le polymorphisme de l'interventionnisme français interdisant toute distinction typologique parfaite et réellement démonstrative et toute explication globalisante, alors même que toutes ces considérations visent à restituer cet interventionnisme dans sa singularité²². En effet « **même si l'on peut avoir des réserves, les interventions militaires de la France en Afrique doivent être examinées au cas par cas**²³ ».

II - LA PARTICIPATION FRANCAISE A LA SECURITE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Pour mener sa politique africaine, la France conserve des instruments spécifiques de ses relations avec l'Afrique.

1- LA COOPERATION FRANCAISE DE DEFENSE

a/ la doctrine de la coopération française de défense en Afrique subsaharienne

La coopération²⁴ militaire²⁵ est destinée à aider les pays intéressés à acquérir les moyens de leur sécurité et de leur défense; elle vise la mise à la disposition d'assistants militaires techniques, d'une aide au matériel ainsi qu'une aide à la formation de stagiaires africains.

La redéfinition du rôle des coopérants militaires a forcément des conséquences sur l'implantation et les effectifs des missions locales de coopération militaire et de défense. En fait, elle entraîne la diminution régulière du nombre des coopérants militaires dans les missions les plus importantes. Cela touche bien sûr au premier chef les ex- pays du champ.

²⁰ cf Smith (Stephen), « Dessine-moi un caméléon. L'interventionnisme militaire de la France en Afrique », Défense, Paris, Institut des hautes études de défense nationale, septembre 1996, pages 51 à 53 et Dumoulin (André), La France militaire et l'Afrique, Bruxelles, GRIP/éditions complexe, coll. « Les livres du GRIP », 1997, page 78.

²¹ Messmer (Pierre), op. cit. , page 238 et suivantes.

²² « ... à force de chercher des parallèles, on bâtit des mythes ... » Smith (Stephen), « Dessine-moi un caméléon. L'interventionnisme militaire de la France en Afrique », op. cit.

²³ Mandela (Nelson).

²⁴ La coopération française en questions, Actes du cycle de conférences — débats co-organisés par l'Observatoire permanent de la coopération française (OPCF) et la Bibliothèque publique d'information (BPI) d'octobre 1996 à mars 1997 au Centre Georges Pompidou, BPI éditions, mars 1998.

²⁵ Jallaud (Thierry), « La coopération militaire, outil de contrôle », Tricontinentale, spécial La France contre l'Afrique, 1, 1981, pages 105 et suivantes; Aurillac (Michel), L'Afrique à cœur, la coopération un message d'avenir, Paris, Berger-Levrault, 1987, 258 pages; Varret (J), « La coopération militaire », Mondes et cultures, T, XX, 1, 1990, pages 117 et suivantes.

La diminution du nombre de coopérants militaires est considérable. Au 1er janvier 2000, ils n'ont été plus que 427, contre plus de 570 en 1999. Les effectifs de coopérants dans les ex-pays hors champ restant globalement stables, autour d'une soixantaine, on voit quelle réduction drastique est opérée en ce qui concerne les pays d'Afrique francophone. Le nombre de coopérants dans les ex-pays du champ est passé de 506 au 1er janvier 1999 à 366 au 1er janvier 2000, soit une diminution considérable de 140 postes, plus du quart, alors que traditionnellement l'effectif ne diminuait que 70 postes environ chaque année.

A vrai dire, cette diminution n'est pas seulement liée à la reconfiguration de l'action de coopération. Plus de la moitié de la diminution, soit 75 postes, est liée à l'évolution des relations bilatérales avec trois pays. La France a en effet suspendu sa coopération, sauf en matière de santé, avec les Comores et le Niger, à la suite des coups d'Etat qui y ont eu lieu. A la suite de l'arrestation d'un capitaine mauritanien sur le sol français, la Mauritanie a décidé de suspendre sa coopération avec la France. En réalité, indépendamment de ces trois événements, la diminution se poursuit au rythme de ces dernières années. Désormais, plus aucune mission de coopération militaire et de défense n'atteint les 40 membres. Quatre seulement atteignent les trente membres : celle du Cameroun, en conflit avec le Nigeria dans l'affaire de Bakassi, et celles du Tchad, de Côte-d'Ivoire et du Gabon. Celle du Sénégal lui-même ne comporte plus que 28 membres, tandis qu'avec l'installation de la MINURCA celle de la République Centrafricaine sera passée de 63 membres en 1996 à 18 en 2000.

Cette politique est d'autant plus justifiée que dans nombre de ces pays, ou à proximité, la France dispose d'importantes forces prépositionnées ou de souveraineté, parfaitement à même d'apporter leur concours technique le cas échéant. Contrepartie de ce redéploiement, les attachés de défense chefs de mission de coopération militaire et de défense ont reçu consigne, conformément aux souhaits du ministère de la Défense, de faire appel à elles autant que faire se pourra.

b/ les actions de formation en matière de coopération de défense

C'est désormais la formation des cadres officiers et sous-officiers des armées et des gendarmeries qui est la priorité de la coopération militaire et de défense française. Cette formation est effectuée de deux façons : en France d'abord, dans les écoles militaires françaises et dans le cadre de stages réguliers ou de cours spéciaux et, de plus en plus, en Afrique, dans les écoles nationales, à vocation régionale ou non, aidées par la coopération militaire et de défense française. En 1999, c'est plus de 2 000 places de stage qui ont été offertes à des militaires étrangers originaires de plus de 100 pays, dont 1.717 en France et 415 dans des écoles nationales à vocation régionales (ENVR) véritables écoles de formation militaires françaises décentralisées. L'offre est ainsi en hausse de près de 20 % par rapport aux offres séparées de stages de l'ex-service de l'aide militaire du ministère des Affaires étrangères et de l'ex-mission militaire de coopération (MMC).

L'enseignement et la formation dispensés en France s'adressent d'abord aux personnels de haut niveau appelés à exercer des niveaux de responsabilité élevés dans leur pays. A ce titre ils concernent l'enseignement militaire supérieur, du 1^{er} et du 2^{ème} degrés. Sont aussi offerts des stages de formation, d'application et de perfectionnement, pour les officiers subalternes, et des stages techniques de spécialité, pour les sous-officiers. Leur durée varie de quelques semaines, pour les stages techniques de spécialité, à plusieurs années pour les formations d'officiers et de médecins.

La seule contrainte réelle est en fait la réduction du format des forces françaises, qui limite le nombre de stagiaires élèves des cours français à titre étranger. Des filières spécialisées et adaptées aux besoins des pays partenaires ont donc aussi été développées dans les écoles militaires françaises pour mieux répondre à la demande de formation. Il s'agit du Cours supérieur international de gendarmerie à Melun, du Cours supérieur du commissariat de l'armée de terre à Montpellier, du Cours spécial de l'école de l'air à Salon-de-Provence et du Cours spécial de l'école navale à Lanvéoc-Poulmic). Chacun de ces cours forme chaque année entre une dizaine et une trentaine d'officiers.

L'effort de formation a ainsi représenté, en 2000, 147 millions de francs, 97 millions de francs pour les ex- pays du champ et 47 millions de francs pour les ex- pays hors champ.

Du fait à la fois du coût et des enjeux de la formation, l'effort de redéfinition des missions a également porté sur les contenus de l'offre de formation. Des axes prioritaires ont été fixés par type de grandes régions.

L'analyse de la répartition des stages effectués en France en 1999 confirme la réorientation des priorités. Les pays d'Europe totalisent, avec 476 stages, 134 stages de plus qu'en 1998, soit une hausse de près de 40 %. **Les pays d'Afrique du Nord (c'est-à-dire le Maroc, l'Algérie et la Tunisie) et du Moyen-Orient en totalisent 368, soit 130 stages de plus qu'en 1998 et une hausse de 55 %. Les stages offerts aux pays d'Asie et d'Océanie sont passés de 70 à 97. La place des Amériques reste faible, avec 42 stages (au lieu de 30 en 1998), tandis qu'un effort est fait vers les pays francophones de l'Océan Indien, Maurice et les Seychelles, avec 20 places de stage au lieu de 7. En revanche, la part de l'Afrique francophone diminue, avec 676 stages au lieu de 819.**

Du fait de cette réorientation, les pays qui auront envoyé le plus de stagiaires en France en 1999 sont le Maroc (136 stagiaires), la Tunisie (83) et le Liban (68). Apparaissent ensuite Madagascar (62), le Bénin (57) et le Tchad (54), mais aussi, et c'est une grande nouveauté, la Pologne et l'Égypte (51 stagiaires chacun). La Roumanie aura envoyé 40 stagiaires, autant que la Côte d'Ivoire, le Cambodge 39, et l'Allemagne et la Belgique 35 chacun, plus que la Mauritanie (34). C'est un revirement important.

La diminution du nombre des stagiaires africains en France ne correspond en aucun cas à un désintérêt de celle-ci pour ses alliés traditionnels et anciens. En fait, l'enseignement dispensé en France ne correspond pas toujours aux besoins de nos partenaires. En particulier, l'instruction de sous-officiers sur nombre d'armements sophistiqués n'y trouve pas son application, de telles armes n'y étant pas en dotation.

C'est pourquoi la France participe au fonctionnement de nombre d'écoles de formation locales, notamment dans les ex-pays du champ. Depuis 1996, elle a même systématisé cette démarche, en favorisant le développement d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR). Fortement aidées par la France, ces écoles proposent un enseignement de même qualité que celui dispensé dans les écoles françaises correspondantes mais adapté aux réalités et moyens locaux. La qualité de l'enseignement est vérifiée régulièrement. Elles accueillent des stagiaires d'autres pays que le pays où elles sont implantées et qui ont des liens de coopération avec la France.

Ainsi existent en Afrique subsaharienne :

- l'école d'application de l'infanterie au Sénégal (EAI à Thiès) (30 stagiaires en 1999);
- l'école militaire d'administration au Mali (EMA à Koulikoro) (78 stagiaires en 1999);
- l'école d'état-major au Mali (EEM à Koulikoro) (39 stagiaires en 1999);
- la division d'application des transmissions en Côte d'Ivoire (DAT à Bouaké) (60 stagiaires en 1999);
- l'école nationale des officiers d'active au Sénégal (ENOA à Thiès) (30 stagiaires en 1999);
- l'école d'application de la Gendarmerie en Côte d'Ivoire (Abidjan) (30 stagiaires en 1999);
- l'école du service de santé au Togo (ESSA de Lomé) (28 stagiaires en 1999) ;
- le centre d'instruction naval en Côte d'Ivoire (CIN d'Abidjan) (34 stagiaires en 1999) ;
- l'école du maintien de la paix en Côte d'Ivoire (EMP de Zambakro) (68 stagiaires en 1999);
- le centre de perfectionnement de la police judiciaire au Bénin (CPPJ de Porto-Novo) (18 stagiaires en 1999) ;

- l'école de soutien matériel à Ouagadougou (Burkina Faso) (ouverte en 2000) ;
- le centre de perfectionnement de la Gendarmerie mobile à Ouakam (Sénégal) (ouverte en 2000) ;
- le centre de perfectionnement du maintien de l'ordre d'Awae (Cameroun) (ouverte en 2000) ;
- l'école de pilotage de Garoua (Cameroun) (ouverte en 2000) .

Au total, plus de 600 stagiaires ont été formés dans ces écoles en 2000 contre 415, provenant de 20 pays, en 1999, 269 en 1998 et 193 en 1997.

Cette politique permet très largement de compenser la diminution du nombre des stagiaires africains en France. Il faut noter aussi que ces écoles ne s'adressent pas aux seuls ressortissants d'Afrique francophone, puisqu'en 1999 l'Angola, la Guinée équatoriale et le Zimbabwe y ont envoyé des stagiaires.

Il faut aussi insister sur la place que prend progressivement l'effort de formation consenti par la France dans l'ensemble de sa coopération militaire.

En termes budgétaires, cet effort n'est pas contenu dans les seuls 12 millions de francs figurant au paragraphe 20 de l'article 20 du chapitre 42-29 du budget du ministère des affaires étrangères. Ceux-ci ne recouvrent guère que les frais de fonctionnement et d'instruction, ainsi que l'alimentation, l'hébergement et les frais de transport des stagiaires. L'effort de formation s'impute aussi sur les autres articles. Il en est ainsi de celui relatif aux assistants militaires techniques (AMT). Contrairement à la politique générale de réduction de leur nombre, les AMT mis à la disposition dans les ENVR sont aujourd'hui au nombre de 16, au lieu de 12 en 1998, et ceux en poste dans les autres écoles militaires sont au nombre de 111, se partageant de façon à peu près égale entre officiers (59) et sous-officiers (52). C'est ainsi 127 coopérants militaires que la France affecte dans les écoles militaires. Ils représentent désormais plus du quart des coopérants militaires, et un budget de l'ordre d'une centaine de millions de francs.

De même, les crédits de l'article 40 sont aussi largement consacrés à la formation sur place : c'est sur cet article que s'imputent les frais engagés pour l'amélioration et l'entretien des infrastructures d'enseignement. Surtout les crédits, nouveaux, du titre VI (subventions d'investissement) y sont quasi-exclusivement affectés.

En qualité d'illustration symbolique de ces actions de coopération, on peut s'attarder sur l'action du service de santé des armées (SSA). En effet, héritier d'une tradition qui remonte à ses origines et riche d'une longue expérience, ce service accomplit régulièrement en Afrique des actions déclenchées par le gouvernement français, qui illustre parfaitement ces actions de coopération de défense. Ces actions sont conduites, soit lors des crises loco-régionales, soit en dehors de tout contexte de crise ou de conflit, lors d'épidémies ou de catastrophes, quelles soient naturelles ou technologiques. Le service de santé des armées peut engager des formations sanitaires intégrées aux trois armées ainsi que ses moyens spécifiques.

Des missions permanentes sont également effectuées par le personnel du service de santé des armées. Une centaine de médecins, pharmaciens chimistes, et officiers du corps technique et administratif assurent à ce titre des missions de sauvegarde dans des domaines très variés : soutien médical, protection vaccinale ou médicamenteuse contre les épidémies et les endémies, traitement des maladies tropicales,... La présence française est ainsi permanente au Cameroun, Gabon, Djibouti, Tchad, Cote D'ivoire, Guinée-Bissau, Sénégal.

Enfin, des formations sont proposées par le service de santé des armées au profit de stagiaires africains. Ils sont organisées en deux cycles : un cycle continu (enseignements dispensés au profit des élèves officiers et des officiers étrangers dans les écoles et les instituts du service de santé des armées) et un cycle discontinu (formations qualifiantes ou

de stages de perfectionnement). La participation de stagiaires originaires d'Afrique aux cycles de formation du service de santé des armées est donnée en annexe.

2 – L'AFRICANISATION DE LA SECURITE

al le concept de soutien à la capacité africaine de maintien de la paix

Pour interrompre le chaos socio-étatique provoqué par des mutineries consécutives durant l'année 1996, la France est intervenue en République Centrafricaine (RCA) puis a transmis, en janvier 1997, le contrôle de ce mandat à la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB). La MISAB, force africaine appuyée et soutenue par des éléments français, mit donc en évidence la capacité des Etats africains à venir rapidement en aide et avec succès à un pays frère pour l'aider à résoudre une crise interne.

Elle-ci a été relevée par la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA), créée par la **résolution 1159 du 27 mars 1998**. Le mandat de cette mission consistait à maintenir et à renforcer la sécurité, la stabilité et la liberté de circulation à Bangui, à aider les forces multinationales à maintenir l'ordre et à protéger les installations clés de Bangui, à superviser le stockage d'armes, à assurer la liberté de mouvement du personnel de l'ONU et à apporter une aide dans le domaine de la formation des forces de police. La MINURCA était composée de 1.350 hommes venant en quasi-totalité des pays africains ; la France fournissant l'essentiel de l'équipement de la MINURCA.

Le succès de la MINURCA a entraîné son remplacement par un bureau d'observation et de liaison, le BONUCA (Bureau de l'ONU en Centrafrique), institué par une déclaration du président du Conseil de sécurité en date du 10 février 2000. Son premier mandat a été décidé pour un an, jusqu'au 15 février 2001.

A partir de ce précédent, tenant compte de la volonté des pays africains et de leur potentiel pour leur action de maintien de la paix, compte tenu de l'effort de contribution des pays africains dans les opérations internationales, la France privilégie une approche internationale, sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, car ces organisations apportent une légitimité politique indispensable et permettent le recueil des fonds ou des moyens nécessaires auprès de la communauté internationale.

Le concept RECAMP (contribution française au Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix)²⁶ est conçu pour permettre à la plupart des pays africains, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de participer significativement à des opérations de maintien de la paix sur leur continent et de contribuer au maintien de la paix dans le monde. Il dépasse la seule dimension militaire et accompagne une diplomatie préventive dont la finalité est de renforcer la stabilité et la confiance entre les pays d'une même sous-région du continent africain²⁷.

Les principes suivants fondent le concept RECAMP :

- un partenariat entre des grandes puissances (dits pays donateurs) et les états africains (dits pays contributeurs), dans le cadre de groupe cooptés assurant la dotation matérielle ou financière et soutien logistique ;
- des capacités de maintien de la paix non permanentes, constituées de modules en attente répertoriés et rapidement mobilisables ;
- le recours aux structures militaires existant dans les pays africains ;

²⁶ le concept de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) est défini par la note n°781/DEF/EMA/EMP.1/NP du 17 juillet 1998.

²⁷ Josselin (Charles), ministre délégué à la coopération et à la francophonie, réponse relative à La sécurité et à la prévention des conflits en Afrique à une question d'actualité à l'Assemblée nationale, 25 mars 1998 (<http://www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc>).

- un bénéfice ouvert à tous les pays africains volontaires, la sous-région servant de cadre privilégié ;
- des missions qui se limitent au maintien de la paix stricto sensu et aux missions à caractère humanitaire ;
- des capacités qui ont pour cadre la sous-région et s'appuient sur les structures politiques et économiques existantes ;
- des forces en attente qui ont vocation à agir prioritairement sur le continent africain mais qui pourraient, si les conditions le permettent, agir hors de ce continent ;
- des contributions apportées par chacun des partenaires qui sont portées à la connaissance de tous les pays.

Le concept RECAMP présente des caractéristiques adaptées aux particularités du continent africain :

- il prévoit un dispositif organisationnel léger comportant, tant pour les donateurs que pour les contributeurs, une adhésion de principe et la participation à un mécanisme de coordination et de suivi. Ce mécanisme est destiné à marquer les limites du projet et à garantir l'indépendance de décision des différents acteurs ;
- le financement des projets est assuré par des dons ou des prestations, affectés ou non, qui peuvent transiter par des structures de formation ou de financement des Nations Unies, ou bien affectés directement aux pays africains contributeurs.

Bien que les armées africaines disposent des ressources humaines pour participer à ce type d'opération, elles doivent être soutenues dans les domaines de la formation complémentaire, de l'entraînement et du soutien logistique. Ce concept se traduit par la préparation de bataillons africains, aptes aux opérations de maintien de la paix et destinés, dans un cadre sous-régional, à faire partie d'une force de la taille d'une brigade.

Cette dernière peut, en fonction des événements, conformément à un mandat de l'ONU et de l'OUA et avec le consentement des parties :

- stabiliser une crise en se déployant pour des actions à caractère préventif,
- faire face à une crise ouverte afin d'aider au rétablissement de la paix, assurer la protection des populations et de faciliter une action humanitaire.

La constitution de cette force ne présente aucun caractère permanent. Il s'agit d'une application du principe des modules de forces en attente de l'ONU.

Enfin pour consolider ce concept, la France a nommé un ambassadeur chargé du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix²⁸, qui a pour mission, notamment, de fédérer les soutiens et les donations en contactant de nouveaux partenaires pour réaliser en commun des formations et des exercices, de participer au développement du mécanisme de coordination en maintenant les contacts avec nos partenaires, de veiller à la bonne articulation des efforts français avec les besoins des Etats africains et de coordonner les intervenants français²⁹.

Dans le même esprit que le concept RECAMP, les Etats-Unis ont mis au point un concept, le programme ACRI (***african crisis response initiative***). Ce concept est concrétisé sous forme d'actions de formation bilatérales. La formation est dispensée par une équipe des forces spéciales de Fort Bragg (soit environ 70 instructeurs pendant 70 jours). L'enseignement porte sur l'instruction de base, les règles de comportement, le droit humanitaire, le travail avec les ONG et les missions concernant les réfugiés. Des missions de remises à niveau sont prévues l'année suivante. Seuls les matériels de transmission sont cédés lors des périodes de formation avec parfois également des tenues de combat. Il vise à former au

²⁸ monsieur Gabriel Régnault de Bellescize, précédemment ambassadeur au Mali, de novembre 1998 à janvier 2001.

²⁹ <http://www.France.diplomatie.fr/actual/evenements/20conf3.html>

maintien de la paix 10.000 à 12.000 soldats africains sur cinq ans. Chaque pays africain fournit un bataillon, qui reçoit une formation initiale de 70 jours. Cinq pays ont à ce jour bénéficié du programme, le Sénégal, l'Ouganda, le Malawi, le Mali et le Ghana.

Parallèles, ces initiatives et les efforts des pays extérieurs à l'Afrique subsaharienne font, pour autant, l'objet de concertations et sont harmonisés³⁰.

b/ la mise en œuvre du soutien à la capacité africaine de maintien de la paix

Le concept RECAMP s'applique à trois domaines d'action qui sont la formation, l'entraînement et la formation d'équipements

En matière de formation complémentaire au maintien de la paix, notamment, la création, en 1999, du centre de formation de Zambakro, permet de disposer au niveau d'une sous-région d'un vivier de cadres identifiés, formés à l'esprit, aux techniques et aux procédures des missions de maintien de la paix. Au total, à ce jour, plus de 1.500 militaires africains ont pu ainsi être formés. Une partie significative de notre coopération militaire traditionnelle (plus de 20 %) se trouve désormais réorientée vers la formation au maintien de la paix, dans un cadre qui est de plus en plus régional. De plus, les forces prépositionnées mènent aussi des actions de formation dans un cadre bilatéral. Les actions de formation collective sont réalisées par le biais de détachements d'instruction opérationnelle (DIO) ou technique (DIT), constitués à cette fin et qui dispensent une formation tactique ou technique. Ces actions sont conduites au sein des forces armées du pays hôte et répondent, soit à un besoin connu et planifié à l'avance, soit même à une demande de caractère inopiné. Les forces prépositionnées mènent aussi des actions de formation individuelle. On y trouve à la fois des stages à caractère opérationnel (servant de mortier, tireur d'élite, conducteur, plongeur, navigateur aéronautique...) et d'autres intéressant les soutiens (mécanicien, plombier, cuisinier...).

En matière d'entraînement, les exercices d'entraînement, dans le cadre d'un réel partenariat entre pays donateurs occidentaux et pays contributeurs africains, s'inscrivent dans un cadre multinational et sous-régional et s'adressent à une force interafricaine du niveau de la brigade dans le cadre de la conception, de la planification et de la conduite d'une opération de maintien de la paix. Ainsi, l'exercice Guidimakha, qui a réuni fin février 1998 plus de 3.500 soldats de huit pays d'Afrique de l'Ouest (avec la participation d'unités françaises, américaines et britanniques), a été un premier pas dans cette voie. En février 2000, la France, nation pilote, a coorganisé avec le Gabon l'exercice Gabon 2000³¹ qui a rassemblé 1.600 militaires venant de huit pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale. Un troisième exercice se déroulera en février 2002 en Tanzanie avec les pays d'Afrique australe et de l'océan Indien. Enfin, elles peuvent mener des actions de soutien d'opérations de la paix menées par les pays africains. Les Forces françaises du Cap Vert, stationnées au Sénégal, ont conduit, du 28 mai au 17 juin 1999, une opération dénommée RECAMP Bissau consistant à faciliter le déploiement en Guinée-Bissau, en application des accords d'Abuja du 30 octobre 1998, d'un bataillon d'interposition de 600 hommes de l'ECOMOG, (Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group) constitué par le Togo, le Bénin, la Gambie et le Niger, puis à assurer son soutien. L'action des forces prépositionnées ne se limite cependant pas à l'Afrique. Les forces stationnées à Djibouti contribuent de manière significative aux actions de coopération que la France mène dans plusieurs pays du Golfe arabo-persique comme le Qatar, les Emirats Arabes Unis ou le Sultanat d'Oman. En effet, la France effectue régulièrement des exercices avec ces pays dans le cadre des accords de coopération et de défense qu'elle a passés avec eux. Les forces françaises de Djibouti envoient régulièrement des détachements au Qatar participer à des exercices conjoints avec l'armée qatarie : plus de 200 hommes appartenant à l'armée de Terre et à la Marine auront été déployés dans ce pays au printemps 1999. Les forces françaises à Djibouti participeront aussi, au côté des Emiriens cette fois, à l'exercice majeur

³⁰ par exemple, l'initiative tripartite France, Grande-Bretagne et Etats-Unis, objet, notamment, de l'accord conclu le 22 mai 1997 à New York.

³¹ le budget de l'exercice Gabon 2000 est de 4,5 millions de francs, sur les crédits du ministère de la Défense.

Golfe 2000 qui aura lieu au début de l'année prochaine, avec 300 hommes et une soixantaine de véhicules environ.

Enfin, en matière de fourniture d'équipements, la communauté internationale, représentée par les pays donateurs, fournit des équipements, des matériels, des moyens de projection stratégiques et de soutien nécessaires aux capacités de réaction aux crises. Dans le cadre de la capacité d'intervention rapide, la montée en puissance des modules est facilitée par un regroupement dans des emprises contrôlées, situées sur le continent africain, des matériels et des équipements (essentiellement, des véhicules militaires, voire du matériel médical de campagne) réservés par les donateurs et conservés en état de fonctionnement. Ainsi, la France a décidé en tant que pays donateur de prépositionner à DAKAR, à LIBREVILLE et bientôt à DJIBOUTI, l'équipement d'un bataillon africain de maintien de la paix (600 hommes).

PARTIE II : LE LOGIQUE DE REGULATION

D'une part l'interventionnisme français a été discuté et a été de plus en plus l'objet de critiques, notamment à travers l'exemple du "syndrome rwandais", qui ont amené la France à opérer une novation conceptuelle³², qualifiée, par un expert des relations franco-africaines, de « *Paristroika*³³ ».

D'autre part, le nouvel environnement africain et des contraintes budgétaires imposent une mutation paradigmatique.

I – L'EVOLUTION DE LA GESTION DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE DEFENSE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'évolution récente subie par la politique française de défense en Afrique subsaharienne se manifeste par la mutation des relations de défense franco-africaines et par le bouleversement géopolitique afférent.

1 – LA NOUVELLE SOLIDARITE FRANCO-SUBSAHARIENNE

a/ la réforme de la coopération militaire et de défense

La coopération militaire et de défense est un instrument de grande portée pour le rayonnement d'un pays et de l'affirmation des politiques qu'il met en œuvre par le moyen de sa diplomatie.

Aiguillonnée par le nouvel environnement politique, sous la forme de l'émergence des opinions publiques, et par l'affirmation du triptyque démocratie / paix / développement, la France a donc récemment engagée une novation structurelle et missionnelle de sa politique de défense en Afrique.

Le terme politique de « coopération³⁴ » a été maintenu, de préférence à celui d'assistance ou d'aide, parce qu'il implique un minimum d'intérêt, de consensus pour décider d'un commun accord de conjuguer ses efforts pour atteindre un but pendant un certain temps, en écartant les motivations post-coloniales ou exclusivement patrimoniales.

Alors que, hier encore, la coopération militaire bénéficiait quasi-exclusivement aux pays d'Afrique subsaharienne, une réorganisation administrative dynamique et une réorientation des moyens, des objectifs³⁵ et des actions ont été engagées afin de fonder un instrument cohérent de la politique étrangère de la France³⁶.

Tout d'abord, en ce qui concerne la réorganisation des structures³⁷, depuis 1999, une nouvelle direction de la coopération militaire et de défense³⁸ (DCMD) regroupe désormais, au sein du ministère des Affaires étrangères, les missions conduites par les anciennes

³² « Ouvrir le pré carré », éditorial, Le Monde, 2 juillet 1998.

³³ Messmer (Pierre), « L'Afrique, dans la crise mondiale », in Balmond (Louis) (dir.), Les interventions militaires françaises en Afrique, colloque du Centre d'étude et de recherche sur la défense et la sécurité de l'Université de Nice – Sophia Antipolis, coll. « Travaux et recherches de l'Institut du droit de la paix et du développement », Paris, Pedrone, 1998, page 10.

³⁴ « ensemble des relations entre nations industrialisées et nations sous-équipées » : Abelin (Pierre), Rapport sur la politique française de coopération, Paris, Documentation française, 1975, page 4.

³⁵ Sada (Hugo), « Le changement à petit pas des relations franco-africaines », L'Afrique entre guerre et paix, Revue internationale et stratégique, n°33, printemps 1999, pages 222 et suivantes.

³⁶ Cazeneuve (Bernard), avis n°1864 présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2000, tome 1, Affaires étrangères et coopération, le 14 octobre 1999 (<http://www.assemblee-nationale.fr/2/dossiers/plf2000/a1864-01.htm>).

³⁷ un dispositif institutionnel rénové, http://www.diplomatie.fr/cooperation/ressourc_hum/evolution/evol00.html

³⁸ ses attributions sont définies par l'article 16 de l'arrêté interministériel du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

mission militaire de coopération (MMC) et sous-direction de l'aide militaire (SDAM). Preuve de son importance, elle est rattachée directement à la direction générale des affaires politiques et de sécurité, le directeur général étant aussi le secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères.

Le cœur de ses attributions suppose un lien fort avec le ministère de la Défense. De fait, autant la mise en cohérence de l'expression de notre diplomatie et des actions de coopération militaire implique le rattachement de la coopération militaire au ministère des Affaires étrangères, autant l'expertise de la coopération militaire relève du ministère de la Défense, qui maîtrise les concepts opérationnels et fournit les hommes. De fait, les liens avec le ministère de la Défense sont désormais institutionnalisés. La DCMD est désormais systématiquement associée aux rencontres d'état-major et aux commissions mixtes (avec les pays partenaires) organisées par l'état-major des armées tandis que le ministère de la Défense est toujours associé aux commissions mixtes organisées par le ministère des Affaires étrangères pour les pays de l'ex-champ, participe à l'élaboration des objectifs par pays et à celle des moyens à mettre en œuvre, et procède à l'évaluation des résultats. Gage d'efficacité dans ses liaisons avec le ministère de la Défense, son directeur est un officier général. C'est la première fois qu'un officier général en activité occupe un poste aussi élevé et stratégique dans l'organigramme du ministère des Affaires étrangères. La réforme de la coopération militaire et de défense inclut un rapprochement entre la coopération menée par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense, soit pour expertiser des projets, soit même pour en développer en commun. Ce rapprochement inclut la conduite d'actions communes menées sur le terrain, notamment dans les pays où la France entretient des forces militaires permanentes. Celles-ci sont ainsi rapprochées des missions locales de coopération militaire et de défense. Néanmoins ce rapprochement s'effectue aussi dans le cadre de la réforme de l'implantation de ces forces.

La nouvelle direction comporte deux sous-directions, la sous-direction de la coopération militaire (ce terme se référant plus spécifiquement à l'ancien secteur du « champ »), et la sous-direction de la coopération de défense. Aux termes de l'**arrêté du 10 décembre 1998** elles « **préparent et mettent en œuvre, chacune dans leur domaine de compétence, les actions de coopération technique et militaire résultant de l'application d'accords conclus avec des Etats étrangers** ». Une approche différenciée en fonction de la situation et des besoins de nos partenaires a ainsi été maintenue, ce dont il faut se réjouir.

La sous-direction de la coopération de défense est l'instrument premier de la redéfinition de la politique de coopération militaire et de défense. Ses tâches sont essentielles et de grande ampleur : suivi des accords de défense ; élaboration et conduite des projets spécifiques à caractère transversal, tels que les projets de coopération aéronautique et spatiale, de coopération en matière de déminage ; définition des modes d'action dans les régions prioritaires, ou les domaines les plus importants ; en Afrique, la promotion de la sécurité régionale, le suivi des relations avec les organisations régionales, l'action politique pour le maintien de la paix, la vérification de la cohérence de nos actions avec celles des autres pays donateurs relèvent de ses attributions et coordination avec les autres organismes français auprès des pays d'Europe, d'Asie et des Amériques.

Enfin, elle est chargée de l'application de la politique en matière de survols et d'escales navales ainsi que du suivi des visites et échanges. Elle assure aussi le suivi et la coordination des activités de coopération militaire et de défense dans les pays où il n'y a pas de mission de coopération militaire et de défense.

La sous-direction de la coopération militaire conserve les tâches traditionnelles de la mission militaire de coopération (MMC). Elle a en effet pour objectifs prioritaires la formation des élites militaires et le développement du concept de maintien de la paix, la contribution au renforcement des institutions démocratiques et de l'Etat de droit, grâce à l'assistance en matière de formation et d'équipement des forces de sécurité intérieure (la gendarmerie, par exemple) et l'assistance et le conseil pour la restructuration des forces armées. Elle recourt pour cela aux moyens traditionnellement mis en œuvre par la MMC du ministère de la coopération : mise à disposition de coopérants militaires français, accueil en France de stagiaires militaires étrangers (formation des cadres) et de plus en plus formation de

stagiaires sur place dans des écoles nationales à vocation régionale, et enfin fourniture de prestations et de matériels, au profit des écoles de formation notamment.

Le maintien d'une telle structure permet ainsi de poursuivre sans à-coup la réalisation des missions traditionnelles de la MMC auprès des pays de l'ancien ressort de celle-ci. C'est un gage d'efficacité pour les pays ainsi aidés, dont il faut se réjouir.

Cette réorientation des missions peut aussi participer à la reconnaissance institutionnelle que constituerait l'existence d'un véritable ministère du développement.

En revanche, les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions des deux sous-directions, élément essentiel de rapprochement et de la fusion des deux coopérations et de leur dynamisation l'une par l'autre, ont bel et bien été regroupés.

D'abord, les deux sous-directions peuvent recourir à un bureau commun, le bureau « études et coordination », regroupant les officiers conseillers géographiques. Chaque conseiller est à la fois chargé d'une zone particulière du globe et du traitement d'un aspect transversal spécifique de la coopération militaire et de défense (gendarmerie, armée de l'air, armée de terre, marine, maintien de la paix, partenariat pour la paix, coopération cartographique, action de l'Etat en mer).

Lien supplémentaire entre l'action des ministres des Affaires étrangères et de la Défense, un officier chargé du maintien de la paix est attaché à ce bureau, il est adjoint à l'ambassadeur en mission pour le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (concept RECAMP)³⁹.

La direction dispose enfin d'un pôle de moyens composé de quatre bureaux : le bureau juridique et financier, qui est chargé de la gestion administrative et financière des actions menées dans les domaines de la coopération militaire et de la coopération de défense, le bureau personnels, qui a pour fonction la gestion et l'affectation des personnels militaires (article 10 du chapitre 42-29), le bureau logistique, qui est chargé de la gestion du budget d'aide directe (article 40 du chapitre 42-29) et le bureau formation-stages, qui a pour mission la mise en œuvre du volet « formation et aide aux stagiaires militaires étrangers » (article 20 du chapitre 42-29).

A l'intégration des structures de la coopération militaire et de défense dans l'organisation générale du ministère des Affaires étrangères correspond aussi une intégration plus poussée des crédits qui y sont consacrés. La loi de finances pour 1999 a organisé la fusion des deux budgets de la coopération de défense et de la mission militaire de coopération en un seul chapitre budgétaire, le chapitre 42-29, qui regroupait alors les crédits du service de l'aide militaire, mais selon la ventilation en usage à la mission militaire de coopération. En même temps 900 000 francs de crédits de déplacement des personnels de l'administration centrale de la coopération étaient transférés du budget de la coopération au chapitre adéquat du ministère des Affaires étrangères, en l'occurrence le chapitre 34-90, tandis que 8 millions de francs étaient transférés au titre VI (chapitre 68-80) pour permettre le subventionnement d'opérations d'investissement et non pas seulement de fonctionnement.

La réorganisation administrative de la coopération militaire et de défense n'aurait aucun sens sans la reformulation des missions. En réalité, ces deux éléments sont les deux volets indissociables d'une même réforme, la globalisation de la coopération permettant seule sa reformulation et celle-ci imposant la mise en place d'un instrument unique et centralisé.

En fait, les missions de la coopération militaire et de défense sont déclinées par zones géographiques. Dans les pays de l'Afrique subsaharienne particulièrement, l'action de la coopération française souhaite englober outre les anciens pays du « pré carré », les pays de l'Afrique anglophone, hispanophone et lusophone. Dans cette zone, la coopération militaire française se fixe d'abord pour ligne de conduite de contribuer à créer les conditions favorables au développement. En particulier il s'agit d'insérer les armées et les gendarmeries

³⁹ paragraphe 2-a/ de la 1^{ère} partie ci-dessus.

dans la construction et le développement de l'Etat de droit, ainsi que de rendre les armées aptes à la maîtrise de l'espace des Etats et à la défense des personnes et des biens.

Dans ce cadre, la coopération française redéfinie a pour objet de former les militaires des pays amis et alliés de la France, et, le cas échéant de leur faire profiter de l'expérience de l'armée française dans la gestion d'états-majors ou des services centraux d'un ministère de la Défense, mais plus de se substituer à eux dans la conduite de leurs affaires.

Quant aux accords de coopération militaire et de défense qui sont signés avec nos partenaires, on voit bien qu'ils ont d'abord pour objectif de faciliter l'insertion des outils de défense dans les cadres démocratiques d'un Etat de droit, même s'ils ne sauraient négliger la prise en compte des intérêts français.

Dans cette optique, la coopération militaire et de défense française accorde une grande importance au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

Le travail de réorganisation et de redéfinition de la coopération militaire et de défense n'a de sens que si une action nouvelle est effectivement menée.

D'abord, la règle fixée en Conseil de défense en 1998 aux termes de laquelle 3 % au moins des crédits de la coopération militaire et de défense doivent être chaque année redéployés au profit de la coopération dans l'ex-zone hors champ est effectivement appliquée. Le budget de la coopération militaire et de défense étant de 754 millions de francs, c'est donc 22 millions de francs qui sont transférés de l'ex-mission militaire de coopération vers ce qu'on pourrait presque appeler "la nouvelle coopération". Les crédits consacrés aux pays qui relevaient autrefois du service de l'aide militaire du ministère des Affaires étrangères passent ainsi de 86,1 millions de francs en 1998 à 132,3 millions de francs en 2000, augmentant de plus de moitié et retrouvant presque leur niveau de 1990 (138 millions de francs). Compte tenu de la réforme de la présentation budgétaire, ils sont en hausse de plus de 20 % après une progression de 32 % entre 1998 et 1999. Ils représentent désormais 21 % des crédits réservés aux pays de l'ex-champ contre 17 % en 1999 et 12 % en 1998.

Inversement, bien sûr les moyens d'action dans les ex-« pays du champ » ont, avec 622,5 millions de francs, diminués de ces 22 millions de francs.

b/ l'amorce d'une autonomie géopolitique de l'Afrique subsaharienne

La politique française de défense en Afrique subsaharienne a donc évolué affirmant le maintien d'une « fidélité [...] dans une relation moderne et équilibrée ». En clair, il s'agit d'un « redéploiement, [...] pas d'un désengagement⁴⁰ » ; donc à la fois, d'une part, manifester un souci plus grand de respect des souverainetés des Etats intéressés et renoncer à l'interventionnisme militaire à tous crins, et, d'autre part, élaborer une politique étrangère, et non plus uniquement africaine, plus transparente et plus orientée⁴¹.

Les liens privilégiés de la France avec l'Afrique francophone s'accompagnent aussi désormais d'une ouverture – diversification aux pays anglophones, lusophones, hispanophones et arabophones. Depuis la XIXe Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique et de France tenue à Ouagadougou en décembre 1996, le principe est d'inviter tous les Etats africains aux sommets franco-africains. La première visite de M. Hubert VEDRINE en Afrique (en octobre 1997, moins de six mois après sa prise de fonction) avait marqué cette volonté d'ouverture vers des pays non francophones (Afrique du Sud, Ethiopie), sans renoncer à nos amitiés de longue date (Côte d'Ivoire, Gabon), et dans le respect de l'organisation qui incarne l'unité du continent (l'OUA, à Addis Abeba, où il s'était adressé à l'ensemble des ambassadeurs accrédités auprès de l'organisation).

⁴⁰ La politique africaine de la France en date du 11 janvier 2001 : <http://www.diplomatie.fr/actual/dossiers/polafrancaise/index.html>

⁴¹ Sada (Hugo), « Le changement à petit pas des relations franco-africaines », L'Afrique entre guerre et paix, Revue internationale et stratégique, n° 33, printemps 1999, pages 225

La déclaration franco-britannique de Saint-Malo sur la coopération en Afrique (4 décembre 1998) et la visite conjointe de messieurs VEDRINE et COOK à Accra et à Abidjan, les 10 et 11 mars 1999, ont illustré la volonté de nos deux pays traditionnellement engagés sur le continent africain et jadis rivaux d'unir aujourd'hui leurs efforts. Il n'y a plus en Afrique ni zones exclusives, ni zones interdites. La France et la Grande-Bretagne ont organisé ensemble en octobre 2000 à Abuja un séminaire de maintien de la paix au profit des pays de la CEDEAO.

Cette ouverture vers de nouveaux horizons répond aux vœux de nos partenaires francophones : au moment où l'Afrique s'ouvre à des influences multiples, et s'ouvre sur elle-même, notamment par la montée en puissance d'organisations régionales transcendant les clivages linguistiques, les Etats africains francophones jugent naturel et souhaitable que la France intensifie ses propres échanges, politiques, économiques et culturels, avec d'autres. En effet, la capacité de notre pays à s'adapter constitue pour une part la garantie de la densité et de l'utilité des échanges que nous développons avec eux.

Le rôle de la France évolue dans cette partie du monde. Si l'application des accords de défense donne toujours lieu, outre le prépositionnement des forces, à des opérations bilatérales, comme Epervier, Khor Angar, ou Aramis, véritable application de l'**article 51 de la Charte de l'ONU**, la France ne considère visiblement plus qu'elle puisse avoir à intervenir seule pour le règlement éventuel de difficultés intérieures pouvant affecter les Etats africains francophones..

Enfin, la doctrine nouvelle de la France l'amène logiquement à participer elle-même à des opérations multilatérales hors de son ancien « pré carré ». Tel est le sens de sa participation à la MONUC en République démocratique du Congo et à la MINUSIL en Sierra Leone.

En Afrique, la France participe donc désormais à trois types d'opérations : des opérations bilatérales, des opérations multilatérales de maintien de la paix et des missions d'observation.

Si la France s'emploie à renforcer ses liens avec ses amis traditionnels, elle ne veut pas s'immiscer dans les affaires internes des Etats. L'attitude que la France a adoptée lors des quatre coups d'Etat qui ont marqué l'année 1999 (Niger, Comores, Guinée-Bissau et Côte d'Ivoire) est une illustration de cette politique : la France a été la première à les condamner, et à demander un retour rapide à l'ordre constitutionnel, sans pour autant intervenir dans les débats politiques intérieurs. Elle a demandé l'application de l'**article 366 bis de la Convention de Lomé** (aujourd'hui **article 96 de la Convention de Cotonou**) qui prévoit l'ouverture de consultations entre l'Union européenne et les pays dont la situation au regard des droits de l'homme et de la démocratie n'est pas satisfaisante, et a réaménagé son aide bilatérale avec les pays concernés.

Cette volonté d'encourager les évolutions positives, « **sans ingérence** », mais « **sans indifférence** », guide l'action de la France dans son approche des questions de sécurité et de défense développées ci-dessus. On assiste, de fait, à « **une relève du gendarme blanc**⁴² ».

Pour autant, cette évolution de l'approche française entretient un certain scepticisme de la part des partenaires africains qui se laissent à penser que « **en 1960, la France disait qu'elle partait pour mieux rester ; en 1998, elle dit qu'elle reste pour mieux partir**⁴³ ».

Dernière illustration de l'alternative post-coloniale, il s'agit de privilégier les voies de l'approche régionale. En effet, l'Afrique connaît une prolifération de mécanismes d'intégration

⁴² Messmer (Pierre), Les blancs s'en vont : histoire de la décolonisation, Paris, Albin Michel, 1998, pages 261 et suivantes.

⁴³ Chaigneau (Pascal), « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », Propos recueilli par L'Autre Afrique, Paris, 25 novembre – 1^{er} décembre 1998, page 12.

politique, économique, monétaire et commerciale : UEMOA, CEDEAO, CEMAC, CEEAC, COMESA, SADC, EAC, IGAD... L'intérêt de l'intégration régionale est évident pour une insertion progressive des économies africaines dans les échanges mondiaux, mais aussi pour l'émergence de capacités institutionnelles nouvelles et de processus décisionnels mieux protégés des intérêts particuliers ou ethniques et donc moins "corrupteurs" et réversibles. La France et l'Union européenne soutiennent ces processus en apportant notamment des appuis institutionnels et en veillant à une meilleure coordination des interventions de chaque pays membre.

2 – LE BASCULEMENT GEOPOLITIQUE

al la dynamique multilatérale de la sécurité et de la défense

Depuis la fin des années 90, les interventions militaires de la France en Afrique subsaharienne tendent à rompre avec un "unilatéralisme" plein d'ambiguïté pour se fonder dans des opérations multinationales intégrant une approche régionale⁴⁴. La France ne veut plus agir seule en Afrique subsaharienne et semble avoir pris ses distances par rapport à sa tradition d'interventions.

Ainsi une éventualité semble être une certaine européanisation⁴⁵ de la coopération et des interventions extérieures. En effet, parallèlement, l'Union européenne (UE) monte en puissance en qualité d'acteur diplomatique et de défense. Apparaissent une doctrine et une esquisse d'organisation de sécurité commune. Ainsi, même si aucun intérêt de sécurité vital de l'UE, ou d'un de ses membres, n'est clairement en jeu en Afrique sub-saharienne, il existe un certain nombre de raisons pour lesquelles, outre le sentiment de responsabilité qu'elles pourraient se reconnaître à l'égard de la situation prévalant sur ce continent, l'UE devrait adopter une politique commune de prévention et de règlements des conflits en Afrique⁴⁶. Ces motifs peuvent être répartis en trois catégories :

- les valeurs démocratiques (prévention des atteintes aux droits de l'homme, notamment),
- les préoccupations de sécurité et de stabilité (protection et évacuation éventuelle des ressortissants, notamment),
- et une combinaison d'intérêts de chaque Etat membre et de l'UE, liée à la quête par l'Europe d'un rôle de puissance mondiale (intérêts économiques, notamment).

En ce qui concerne les questions de défense et de sécurité, alors que la présence des Etats membres a toujours importante, l'UE s'est longtemps fait remarquer par son absence. Cependant désormais, une réponse multilatérale aux crises africaines semble en train de se constituer (interpénétration de l'impact social et politique, européanisation de la politique étrangère et de sécurité et meilleure légitimité des organisations de sécurité commune)⁴⁷. Sans nul doute, l'identité européenne de défense et le renforcement de l'espace politique européen⁴⁸ favorisent l'idée selon laquelle la sécurité extérieure de l'espace européen et la protection des citoyens européens sont une question d'ordre communautaire.

⁴⁴ Bourgi (Claude), Les interventions françaises en Afrique depuis 1970, intervention au Collège interarmées de défense, le 16 janvier 2001 (non publiée).

⁴⁵ d'Oléon (Michel), « L'attitude européenne », in Balmond (Louis) (dir.) ; Les interventions militaires françaises en Afrique, colloque du Centre d'étude et de recherche sur la défense et la sécurité de l'Université de Nice – Sophia Antipolis, coll. « Travaux et recherches de l'Institut du droit de la paix et du développement », Paris, Pedrone, 1998, pages 121 et suivantes.

⁴⁶ « la "Françafrique" [cède] le pas à l'"Eurafrrique" » : Duteil (Mireille), « France – Afrique : nouveau jeu », Le Point, 19 janvier 2001, page 68.

⁴⁷ Gestion de crise et règlement des conflits en Afrique sub-saharienne : rôle de l'UEO, cahiers de Chaillot n°22, Paris, Institut d'études de sécurité de l'Union de l'Europe occidentale, décembre 1995 (<http://www.neu.int/institute/chaillot/chai22f.htm>).

⁴⁸ cf les missions dites de Petersberg et la politique de défense définie au sommet européen de Nice en décembre 2000.

Enfin, il faut noter le renforcement de la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU)⁴⁹. D'une part, l'OUA cherche à faire meilleure figure en tirant parti du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits adoptés au Caire en juin 1993 et harmonisant les nombreux projets de création de forces interafricaines de maintien de la paix. D'autre part, l'OUA s'efforce, forte de sa nouvelle légitimité, d'intervenir dans le cadre des responsabilités qui lui reviennent selon le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies⁵⁰ ; il en résulte une meilleure synergie avec l'ONU, et notamment, le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales africaines intéressées, répondant à la répartition des fonctions issue de la logique de sécurité universelle, alors même que cet universel n'existe qu'en tant qu'horizon ou virtualité.

L'idée centrale encouragée par la communauté internationale est qu'il faut accompagner l'OUA afin qu'elle se donne les moyens humains, matériels et financiers d'une force de sécurité à même d'intervenir rapidement là où cela s'avère nécessaire, de se substituer à des autorités nationales défaillantes et d'imposer à ses membres le respect des droits de l'homme, ainsi que leur capacité de contrôle et d'intervention dans tous les pays où des personnes déplacées ou réfugiées, rentrant chez elles, doivent pouvoir se réinstaller dans des conditions acceptables, dignes d'un être humain.

b/ la déterritorialisation du concept de puissance

Le monde post-moderne, auquel appartient l'Afrique subsaharienne, est sous l'emprise de la mondialisation, par laquelle les objectifs et les stratégies s'élaborent en référence à des concepts et des critères de plus en plus étendus géographiquement. Celle-ci marque les limites de la souveraineté, nationale ou étatique, classique et met en exergue une société transnationale et des exigences universelles, dont la notion de gouvernance se nourrit. Cette dernière notion se réfère, de manière vague, à tous les mécanismes de régulation en œuvre dans les systèmes humains qui font intervenir des arrangements de coordination ad hoc et à géométrie variable à la fois dans le temps et dans l'espace.

Alors que l'espace idéal de la citoyenneté a longtemps été confondu avec les frontières nationales, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de revenir sur cette certitude, soit pour la restaurer, soit pour ouvrir un champ plus vaste à l'invention politique⁵¹. Certains y entrevoient la crise du concept traditionnel de pouvoir, permettant le retour aux conditions d'une nouvelle féodalité et de nouvelles vassalités, fondant un « modèle archipel⁵²».

Par ailleurs, les Etats-nations créés par l'indépendance à l'image de ce qui existe en France et en Occident sont quasiment étrangers à la culture politique africaine. Au delà, le processus de décomposition étatique⁵³ se développe et participe à « l'Afrique du chaos », c'est-à-dire la régression de la capacité d'encadrement territorial des Etats, le caractère artificiel des frontières (dû à l'organisation administrative des colonisateurs), la déterritorialisation étatique suite au développement des trafics, l'entremêlement des rivalités religieuses, ethniques, civilo-militaires sur fond de corruption, un fonctionnement clientéliste ...

Les tentatives des Etats pour enfermer les individus et les peuples dans les territoires n'ont pas été d'une efficacité totale. Certes, les moyens utilisés pour empêcher les ressortissants de sortir ou quitter leur pays sont nombreux. Ils ne parviennent pas à éliminer les stratégies de contournement mises en œuvre par les populations pour exercer leurs activités

⁴⁹ Bourgi (Claude), Voyage à l'intérieur de l'OUA, Politique étrangère, Paris, Institut des relations internationales, n°4/1998, pages 786 et suivantes.

⁵⁰ c'est le cas du concept RECOMP, détaillé ci-dessus (paragraphe 2, 1^{ère} partie), dont les interventions sont coordonnées sous l'égide de l'ONU et de l'OUA.

⁵¹ « La souveraineté, horizons et figures de la politique », Les Temps modernes, n° 610, septembre – octobre – novembre 2000.

⁵² Ramonet (Ignacio)- Géopolitique du chaos – Galilée, 1997, pages 9 et 155 et suivantes ; « nous sommes en train de passer de formes de pouvoir autoritaires, hiérarchiques, verticales à des formes négociées, réticulaires, horizontales, plus civilisées mais plus complexes ».

⁵³ Olivier de Sardan (Jean-Pierre), « Dramatique déliquescence des Etats en Afrique », Le Monde diplomatique, février 2000, pages 12 et suivante.

commerciales et culturelles . Cette transnationalité se fonde sur une pluralité d'identités, de parenté, de voisinage, de valeurs. Elle remonte dans l'histoire à des pratiques sociales et culturelles traditionnelles. Elle crée la solidarité bâtie sur la continuité de l'échange à l'image des Tutsi dans les pays des Grands Lacs . En ces temps difficiles, c'est cette solidarité qui permet la survie; non sans risque car elle est parfois liée à l'officieux pour la production et l'échange de biens et de services. Des pans entiers de l'économie et des ressources dites nationales échappent peu à peu aux états, souvent au profit de réseaux privés plus vastes (multinationaux). Cependant, l'enjeu des conflits territoriaux porte encore aujourd'hui sur la récupération ou la maîtrise de ressources naturelles et d'espaces fonciers

Ainsi ce triplet – mondialisation, élargissement de la société civile, nationale te transnationale, recherche empirique de modèles de bonne gouvernance – concerne aussi l'Afrique subsaharienne et la politique française de défense à son égard, en ce qu'il contraint à une reconfiguration des relations bilatérales et une adaptation de la politique de défense.

II – DES PERSPECTIVES CONTRASTEES

L'Afrique subsaharienne serait passée du stade du continent convoité dans les années 1970 en particulier, au stade de « continent délaissé⁵⁴ », confirmant l'existence de « plusieurs Afriques ... », l'une « à la dérive [...], l'autre « bonne élève [...]»⁵⁵, qui ont leur influence sur la politique française de défense.

1 – UNE AFRIQUE SUBSAHARIENNE ENCORE FRAGILE

a/ les nouvelles influences

Aux anciennes solidarités verticales, entre la métropole et les anciennes colonies, se sont substituées des solidarités horizontales entre Etats voisins. Parallèlement, on assiste à l'amorce d'une autonomie géopolitique africaine : Paris n'est plus la seule référence⁵⁶.

On constate aussi l'affirmation de quatre pôles régionaux autour de puissances régionales : Nigeria / Ghana, Angola, Afrique du Sud et Ouganda / Ethiopie. Ce phénomène pourrait « marquer le point de départ d'une véritable coopération entre le Centre, l'Est et le Sud du continent africain⁵⁷ ». Pour peu qu'un partage relativement harmonieux des zones d'influences intervienne, le paysage géopolitique subsaharien changerait radicalement. A l'image de l'Asie et de l'Amérique latine, il pourrait en résulter un développement économique fondé sur un respect des intérêts de l'autre permettant une ouverture des frontières et un accroissement des échanges commerciaux. Pour autant, le court terme est plus sombre⁵⁸.

De plus, aujourd'hui, en termes d'influence, les “communicants” ont remplacé les réseaux “para-institutionnels”. Avant, les hommes des réseaux faisaient bien sûr de l'influence mais ils se rattachaient toujours d'une façon ou d'une autre au politique ; désormais l'émergence de nouvelles influences privilégient les hommes d'entreprise (les communicants, les spécialistes du marketing, ...) qui font tout simplement du business. A l'ambition politique succède l'intérêt privé.

⁵⁴ Domergues-Cloarec (Danielle), La France et l'Afrique après les indépendances, 1994, page 11.

⁵⁵ Leymarie (Philippe), Ces guerres qui usent l'Afrique, Le Monde diplomatique, avril 1999, page 16.

⁵⁶ « Pour la nouvelle génération politique africaine, embarquée, malgré quelques déconvenues, dans l'aventure démocratique, Dieu n'est plus blanc ; en tout cas plus français », Leymarie (Philippe), Le Monde diplomatique, mai 1995.

⁵⁷ Montbrial de (Thierry), Ramsès 1998, Paris, éditions Dunod pour l'Institut français des relations internationales.

⁵⁸ Marti (Serge), « Savoir écouter l'Afrique », Le Monde, mardi 6 mars 2001, Le Monde Economie, page III.

En faveur de celui-ci, les multinationales et les autres puissants acteurs globaux non – étatiques profitent de la retenue politique affichée par les acteurs étatiques traditionnels.

b/ la pérennisation des conflits

L'Afrique subsaharienne constitue un anachronisme dans le milieu des pays du Tiers-monde en voie de développement : l'Afrique subsaharienne, à la différence de l'Asie du Sud-Est ou de l'Amérique latine, conserve les plaies du sous-développement ce qui pourrait être une source de perte de son intérêt économique voire stratégique.

En outre, l'Afrique subsaharienne constitue un foyer de crises récurrentes⁵⁹. Certes la fin de la guerre froide a eu pour effet de limiter l'ampleur des divergences idéologiques entre les pays africains et ainsi de restreindre les conflits périphériques. Par contre, l'Afrique subsaharienne constitue aujourd'hui un foyer de crises à caractère intérieur ou sous-régional à forte connotation ethnique conformes à la problématique de "la nouvelle conflictualité" évoquée ci-dessus⁶⁰.

Ces conflits⁶¹ sont d'autant plus difficile à cerner qu'ils résultent de dysfonctionnements profonds des sociétés concernés ; ils mettent aux prises des armées nationales et des milices ou des rébellions difficilement contrôlables et dérivent parfois vers le banditisme pur et simple (pillage, détournements de l'aide humanitaire, lutte pour l'appropriation des ressources nationales, ...). En outre, ces conflits blessent l'optimisme et paraissent souvent absurdes et chroniques⁶².

La première des causes d'instabilité réside dans la crise interne que connaît la majorité des Etats d'Afrique subsaharienne. La récession économique s'est accompagnée d'une crise politique qui s'est manifesté notamment par une déliquescence des institutions politiques et administratives. Parallèlement, la pression démographique, la croissance urbaine et la modification des modes de vie aggravent l'inadéquation entre la population et les ressources disponibles⁶³. Quatre nouveaux agrégats de violence, de plus, se développent en Afrique subsaharienne : la recrudescence du grand banditisme armé, les affrontements politiques entre les régimes en place et leur opposition suite aux résistances à la démocratisation et au refus du respect des règles du jeu démocratique, les mutineries de factions des forces armées et les conflits et les tensions interétatiques⁶⁴.

A la différence des conflits sous régionaux qui ont été internationalisés au temps de la guerre froide, les conflits, qui embrasent les diverses régions d'Afrique aujourd'hui, illustrent une conflictualité en "spirale". Ses fondements se trouvent dans les sociétés et les pouvoirs politiques internes, ses développements croissent du niveau local au niveau international. Leur nouveauté réside dans l'hétérogénéité des acteurs collectifs (rébellions, factions, forces armées, milices, bandits, ...), le développement de ses acteurs civils (enfants soldats, trafiquants,...) et la diversité des objets d'affrontement: non plus seulement le pouvoir, les ressources, les idéologies mais aussi les statuts, les valeurs ou les croyances⁶⁵.

Dans ce contexte de dégradation générale, l'appropriation des richesses est souvent devenue un enjeu essentiel des conflits. On constate une tendance à la privatisation des acteurs, directs ou indirects, de la guerre : soit il s'agit d'un « **mercenariat d'Etat**⁶⁶ », soit il s'agit de sociétés privées qui prennent part au combat pour le compte d'un Etat contre une

⁵⁹ Marin (Cécile) et Rekaewicz (Philippe), « Afrique, continent ravagé », Le Monde diplomatique, janvier 2000.

⁶⁰ paragraphe 2- a/ de la 1^{ère} partie ci-dessus.

⁶¹ Pascalini (Valérie), « L'évolution des conflits en Afrique », L'Afrique entre guerre et paix, Revue internationale et stratégique, n°33, printemps 1999.

⁶² Leymarie (Philippe), Ces guerres qui usent l'Afrique, Le Monde diplomatique, avril 1999, pages 16 et suivante.

⁶³ « la guerre est une alternative à une économie de paix qui ne nourrit plus : la kalachnikov est le meilleur moyen de production » Smith (Stephen), « L'Afrique aux africains ... en armes », Libération, 29 novembre 1998.

⁶⁴ Ango Ela (Paul), « La coopération militaire franco-africaine », Relations internationales et stratégiques, Paris, IRIS, automne 1996, pages 183 et suivantes.

⁶⁵ Bangoura (Dominique), « Géopolitique de l'Afrique », Défense nationale, Paris, août – septembre 1996, page 138.

⁶⁶ Leymarie (Philippe), Ces guerres qui usent l'Afrique, Le Monde diplomatique, avril 1999, pages 17.

rémunération ou des avantages en nature (concessions minières, par exemple), ou bien qui financent l'une des parties à un conflit avec l'espoir d'en retirer des profits à terme⁶⁷.

Les échecs de la transition démocratique peuvent souvent faire de la violence un mode privilégié d'expression politique. Dans une société déstructurée, la guerre peut apparaître comme une voie inespérée d'ascension sociale, voire, comme le seul moyen d'assurer sa subsistance.

2 – UNE AFRIQUE SUBSAHARIENNE CONSOLIDÉE

al la banalisation de la politique française de défense

Nous l'avons vu, la France cherche à uniformiser sa relation avec l'Afrique au sud du Sahara et l'intégrer dans une conception d'ensemble de notre relation avec le tiers-monde. Tout en privilégiant la gestion et la régulation des circonstances, comme une solution idéale : l'Afrique subsaharienne est (n'est qu' ?) une zone d'intérêts parmi d'autres. Par conséquent, la France n'écarte plus le dogme de la redistribution des forces prépositionnées et de l'optimisation de la projection.

La politique africaine actuelle de la France⁶⁸ s'inscrit sous le triple signe de :

- la fidélité à une tradition d'engagement et de solidarité
- l'adaptation de notre coopération,
- l'ouverture à l'ensemble du continent⁶⁹.

Au cours des dernières années, les objectifs et les instruments de la coopération se sont diversifiés, prenant en compte les évolutions du monde contemporain : aspirations à la démocratie, ouverture croissante des marchés, disparition des zones d'influence traditionnelle, différenciation plus marquée au sein de l'ensemble des pays en développement, acuité grandissante des problèmes d'environnement, effets de l'intégration européenne.

Toutes les inflexions⁷⁰ apportées ces dernières années à chacune des composantes de notre politique africaine de défense visent à une meilleure adéquation de nos pratiques et de nos instruments à l'évolution d'un continent dont la France est le premier partenaire, et où ses intérêts n'ont cessé de croître et de se diversifier. Ces réorientations visent également à "européaniser" notre politique africaine en sensibilisant les partenaires de l'UE à ce continent et en recherchant par là même davantage de cohérence et d'efficacité. La France continue à accompagner l'Afrique dans sa marche vers la modernité, mais par des procédés modernes.

Pour autant, le risque de cette nouvelle approche est une possible dispersion de l'expérience et un désenchantement des deux parties.⁷¹

Reste qu'un rempart à cette distraction géopolitique, il reste le rempart du passé, tant cette histoire commune qui nous lie que la langue commune. L'espace francophone et son outil institutionnel, la Francophonie, constituent des instruments d'attachements sans doute d'abord affectifs mais finalement peut-être forts et persistants⁷².

⁶⁷ Daniel (Philippe), La politique militaire de la France au sud du Sahara : du discours de La Baule à l'opération Hadès : du désengagement à la privatisation ?, mémoire, 2000, 96 pages ; cf aussi « Le marché de la sécurité prolifère en Afrique », la Croix, jeudi 1 mars 2001, pages 14 et suivantes.

⁶⁸ Sada (Hugo), La France et la sécurité africaine, Afrique 2000, oct-déc 1990, pages 21 et suivantes.

⁶⁹ La politique africaine de la France en date du 11 janvier 2001 : <http://www.diplomatie.fr/actual/dossiers/polafricaine/index.html>.

⁷⁰ Leymarie (Philippe), « Séisme dans le pré carré », Le Monde diplomatique, février 2000, page 12.

⁷¹ Bayard (Jean-François), « La politique africaine de la France de Charybde en Scylla », Politique africaine, mars 1993, n°49, pages 133 à 136 et « France – Afrique : la fin du pacte colonial », Politique africaine, septembre 1990, n°39, pages 47 et suivantes.

⁷² Etat de la Francophonie dans le monde, Données 1999-2000, Haut Conseil de la Francophonie, La documentation française, 2001.

b/ un continent d'avenir

Ainsi « la France adapte et modernise sa relation avec l'Afrique, toute l'Afrique, et elle reste engagée à ses côtés, dans le respect de la souveraineté de chacun de vos pays, attentive à favoriser l'essor de votre continent, un continent d'avenir⁷³ » et le continent se voit qualifié de « zone de solidarité prioritaire ».

Une voie de stabilité et d'avenir peut aussi être constituée par l'émergence d'une véritable Union africaine (UA)⁷⁴, à l'instar de l'Union européenne. L'affirmation consolidée d'une véritable communauté de destin est sans doute la meilleure alternative aux velléités post-coloniales et aux risques d'abandon. Cette hypothèse nécessite concession et abnégation mais est réellement porteuse d'espoirs tant géopolitiques qu'humains.

“L'Afrique au africains” ne doit pourtant pas cacher un désengagement car il est probable que la coopération et l'aide seront encore nécessaires ; mais les interdépendances croissantes rendent les interventions armées de moins en moins probables et les africains doivent résoudre leurs conflits sous peine de désespérer toute aide et toute coopération. Et dans ce cadre, faut-il aussi tempérer la conception de la coopération, faisant appel à la crainte de perdre une emprise ou de faillir à une hypothétique obligation morale, par une conception fondée sur le respect mutuel, la confiance en l'avenir et le réalisme politique et économique.

Reste à la France à donner à l'Afrique autre chose qu'un modèle unique à reproduire, mais plutôt une vision intelligente du monde et de l'humanité fondée, pour l'essentiel, sur le partage des connaissances et des découvertes⁷⁵.

Il est, en effet, important de vanter les reconversions en cours, l'extension des mutations, l'amélioration sensible du climat politique dans certains pays (Sénégal, Bénin, ...) , la qualité des diplômes locaux, la transformations du soubassement macroéconomique, la relative prospérité de certaines aires régionales, et la participation plus active du secteur privé dessinent un cadre économique et sociologique encore trop méconnu et fondent l'espoir d'une véritable « *renaissance*⁷⁶ » de l'Afrique⁷⁷. Face à une Afrique « décomplexée » reprenant le cours de l'Histoire suspendu par la colonisation, s'exciperait ainsi l'espoir d'une Afrique consolidée et consensuelle et d'un avenir « *métis* ».

En outre, les alternatives à la puissance étatique se développent sous la forme de l'emprise accrue de groupes industriels déterritorialisés, de l'autorité renforcée des instances judiciaires, des compétences nouvelles des institutions supranationales ou des identités locales, régionales ou communautaires.

Ainsi même si les Etats déclarent forfaits et deviennent quasiment fictifs, renonçant, faute de moyens ou de volonté, à assumer leurs tâches, les sociétés civiles peuvent s'organiser et se prendre en charge ; les communautés rurales ou urbaines délaissées peuvent imaginer une alternative, c'est-à-dire un mode d'autogouvernance leur permettant d'assurer les services essentiels. L'Etat continue de revendiquer à l'intention du monde extérieur une souveraineté

⁷³ Védrine (Hubert), cité par Fritscher (Frédéric), Le Monde, 14 octobre 1997.

⁷⁴ « 41 Etats ont signé l'acte constitutif de l'Union africaine », Le Monde, dimanche 11 – lundi 12 février 2001, page 5.

⁷⁵ cf l'analyse prospective de Roques, « Avec les yeux d'un africain ... », in Balmond (Louis) (dir.), Les interventions militaires françaises en Afrique, colloque du Centre d'étude et de recherche sur la défense et la sécurité de l'Université de Nice – Sophia Antipolis, coll. « Travaux et recherches de l'Institut du droit de la paix et du développement », Paris, Pedrone, 1998, pages 137 et suivantes.

⁷⁶ « Afriques en renaissance », Le Monde diplomatique, manière de voir n° 51, mai – juin 2000, notamment Ramonet (Ignacio), « Un continent d'avenir », pages 6 et suivante.

⁷⁷ Doray (Bernard), « Catharsis », Le Monde diplomatique, juillet 2000, page 21.

devenue inefficace à l'intérieur ; au niveau inférieur, une mosaïque informelle et innovante tente de maintenir quelques services collectifs⁷⁸.

En ce sens ce « **continent est au début de son histoire, alors même que l'Occident annonce la fin de l'histoire**⁷⁹ ». Ce constat participe à l'explication de l'intérêt pour l'Afrique subsaharienne manifesté par les grandes puissances asiatiques, notamment le Japon⁸⁰.

De manière optimiste, on peut aussi avancer que « [...] **nous sommes aujourd'hui dans la queue du cyclone. Nous venons de vivre une logique de destruction de l'ancienne politique de coopération de la France. A terme, cela se traduira par une normalisation. Dans l'immédiat, cela passe souvent par une phase de violences.**⁸¹ »

⁷⁸ « Quand l'Etat fait défaut, ils s'organisent pour vivre ensemble », le Courrier de l'Unesco, février 2001.

⁷⁹ Blondin-Diop (Ousman), « L'Afrique et le nouveau siècle », Le Monde, 26 janvier 2001, page 21.

⁸⁰ Niquet (Valérie), « L'Afrique, un nouvel enjeu pour le Japon », L'Afrique entre guerre et paix, Revue internationale et stratégique, n° 33, printemps 1999, pages 233 et suivantes ; Pons (Philippe), « Le Japon s'intéresse à l'Afrique ... », Le Monde, 19 janvier 2001, page 16.

⁸¹ Bourgi (Albert), cité par de la Grange (Arnaud), « Après les réseaux, bâtir de nouveaux liens », Le Figaro, mercredi 17 janvier 2001, page 2.

Ainsi donc, fidélité mais adaptation sont les lignes de force de la politique française de défense en Afrique subsaharienne. Sa philosophie générale s'inscrit dans la durée et doit, pour autant, inventer, en permanence, les nouvelles combinaisons qui peuvent permettre de conjuguer le respect de responsabilités héritées du passé avec l'anticipation d'évolutions tant africaines que françaises.

La France exprime la volonté politique de privilégier le cadre multilatéral à l'engagement direct, manifeste la crainte d'être prise dans l'engrenage des conflits africains et met l'accent sur la projection et la rotation de forces et sur le soutien actif aux initiatives de création d'unités africaines de maintien de la paix. La politique française de défense en Afrique subsaharienne est donc revue et corrigée, modernisée et assainie.

Le cadre de la politique française de défense, visant une logique de sécurité (affronter les risques et les menaces) et une logique de puissance (assurer à la France une autonomie stratégique), glisse d'une dynamique d'intervention extérieure dans une définition de sécurité régionale post-coloniale vers une politique de circonstances conforme au modèle d'armée issue de la refondation et dans une acceptation de sécurité universelle post-guerre froide. La différence entre les deux est aussi une différence d'échelle de grandeur, valorisant le processus d'élargissement des solidarités internationales. Dans le passé, l'accomplissement de la seule logique de sécurité régionale dans le cadre d'interventions en Afrique subsaharienne installait la France en sujet d'une politique véritablement personnelle ; tandis que, désormais, elle devient l'objet de la politique d'autrui dans le cadre d'une intervention collective à dimension sécuritaire universelle. Elle s'intègre dans une organisation de défense qui la soumet à contrainte collective, c'est-à-dire que la logique de puissance dépouille sa valeur subjective pour se fondre dans le collectif interétatique.

Ses relations avec le continent africain, notamment dans les domaines politique et militaire ont évolué, avec les pays africains eux-mêmes : la France « **encourage et soutient la démocratisation, le renforcement de l'état de droit et les pratiques de bonne gouvernance, tout en refusant de s'ingérer dans les affaires intérieures de ses partenaires** »⁸². Cette volonté récuse toutefois tout désengagement : si la France privilégie désormais une approche multilatérale des questions de sécurité sur le continent africain, animée par les pays africains eux-mêmes, elle continue d'honorer les accords de défense qui la lient à certains pays et maintient un important dispositif de forces prépositionnées (plus de 6.000 militaires français répartis entre la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Tchad, le Gabon et Djibouti). La France entend ainsi avoir une « **approche globale de l'Afrique et privilégie une approche multilatérale des questions de sécurité sur le continent africain.** »⁸³

Ainsi « [...] **un monde a disparu et l'autre est à peine advenu. Celui, néo-colonial, ... appartient au passé. La "Françafrique", le continent fusionnel ..., est morte. Mais l'Afrique démocratique, dotée d'institutions transcendant le relationnel des liens d'antan, est tout juste naissante. En pleine dérive des continents, ... un mouvement tectonique n'a cessé d'éloigner l'Afrique de l'Europe ...** »⁸⁴.

C'est pourquoi, depuis la fin des années 1990, les principes directeurs de la politique française de défense en Afrique subsaharienne ont évolué. L'ambition post-coloniale de liens verticaux au bénéfice de la « seconde France » a été abandonnée, par l'effet conjugué de l'environnement géopolitique, des contraintes budgétaires et de l'influence de l'opinion publique. Désormais, la politique militaire de la France en Afrique subsaharienne s'appuie sur une nouvelle matrice, qui relève davantage d'une politique de circonstances, au cas par cas, dans laquelle les interventions privilégient une logique de régulation.

⁸² La politique africaine de la France en date du 11 janvier 2001 : <http://www.diplomatie.fr/actual/dossiers/polafricaine/index.html>.

⁸³ ibid.

⁸⁴ Smith (Stephen), « France-Afrique, la jurisprudence ivoirienne », Le Monde, 28 novembre 2000.

Ecartelée entre ses anciennes habitudes et ses nouveaux principes⁸⁵, en dépit de sa « vision », la France entretient un rapport « **clair-obscur**⁸⁶ » et mène, en fait, en Afrique une politique du coup par coup (une politique de circonstances), ce qui, de fait, ne constitue pas une politique ambitieuse et topique. Après avoir porté l'ambition de la « grande France », certes mue par des intérêts néo-coloniaux et patrimoniaux, la France ne se pique plus que de gestion ou de régulation au gré des circonstances. Ce concept moderne cache mal l'adaptation et l'aporie de la politique française et son corollaire de dévaluation de puissance dans des relations internationales empreintes de mondialisation et d'interdépendance.

Aussi, plutôt que d'agir au coup par coup, au gré des circonstances, avec pour seul postulat une vision de l'avenir, la France devrait participer à cette nouvelle grammaire subsaharienne et, dès lors, encourager activement une véritable politique dynamique et structurée aidant à la création d'un espace stratégique africain aménagé, au moins dans un premier temps, sur une co-responsabilité de transition, puis fondé sur un système de sécuritaire communautaire et autonome.

⁸⁵ Dabezies (Pierre), « Où en est la France en Afrique ? », Etudes, Paris, février 1998, pages 162 et suivantes.

⁸⁶ France – Afrique : le clair – obscur, émission Riposte, La Cinquième, dimanche 11 février 2001 ; cf. aussi: « En Afrique, la France mène une entreprise parallèle à celle qu'elle a réussie en Europe : la liquidation d'un passé qui avait engendré ou qui pouvait engendrer des antagonismes destructeurs. De même que nous avons su dépasser la vieille haine franco-allemande, nous dépassons en Afrique le *“colonialisme” par la volonté des deux parties de ne pas insister sur l'ombre qu'il comportait pour mettre en valeur sa lumière* » Foccart (Jacques) cité par de la Guérivière (Jean) Les fous d'Afrique, Histoire d'une passion française, Seuil, 2001.

ANNEXE 1

MOYENS MILITAIRES PREPOSITIONNES EN AFRIQUE au 1^{er} juin 2000

| | <u>hommes</u> | <u>matériel</u> |
|----------------------|----------------------|--|
| Djibouti | 2.830 | 8 hélicoptère 10 Mirage F1 1 Transall |
| Sénégal | 1.187 | 1 hélicoptère 1 Transall 1 Atlantique |
| Côte d'Ivoire | 519 | 1 hélicoptère |
| Gabon | 671 | 5 hélicoptères 2 Transall |
| Tchad | 952 | 2 hélicoptère 5 Mirage F1 1 C160 1 Transall |
| | 6.159 | |

ANNEXE 2

LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES EN AFRIQUE

| | Effectifs | | Surcoûts * | (dont titre III) * | (dont titre V) * |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------------|------------------|
| | Total | Français | | | |
| Mission de présence | | | | | |
| Corymbe | 161 | | 28,7 | 16,1 | 12,6 |
| Opérations bilatérales | | | | | |
| Khor-Angar | 171 | | 101,8 | 78,4 | 23,4 |
| Epervier | 995 | | 403,7 | 363,5 | 40,2 |
| Aramis | 68 | | 22,2 | 22,2 | - |
| Mangoro | (1) | | 2,4 | 2,4 | - |
| Hudah | (1) | | 3,2 | 3,2 | - |
| Limpopo I et II | (1) | | 2,0 | 2,0 | - |
| Sous-total | 1 236 | | 535,3 | 471,7 | 63,6 |
| Opérations multilatérales de maintien de la paix | | | | | |
| MINUSIL | 12 476 | 2 | 1,0 | 1,0 | - |
| Sloughi | 37 | 37 | 2,1 | 1,1 | 1,0 |
| Sous-total | 12 513 | 39 | 3,1 | 2,1 | 1,0 |
| Missions multilatérales d'observation | | | | | |
| MINURSO | 311 | 25 | 8,2 | 8,2 | - |
| MONUC | 258 | 3 | 1,0 | 1,0 | - |
| BONUCA | 5 | 1 | 0,4 | 0,4 | - |
| Sous-total | 574 | 29 | 9,6 | 9,6 | - |
| Total | 14 484 | 1 465 | 576,7 | 499,5 | 77,2 |

* Surcoûts estimés pour l'année, au 1er septembre, 2000 en millions de francs.

(1) Ces opérations n'ont duré que quelques jours.

(source : ministère de la Défense, citée dans l'avis n°2704 présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi rectificative pour 2000 par François Lamy, député, <http://www.Assemblee-nationale.fr/2/rapports/r2765.htm>)

ANNEXE 3

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS MILITAIRES FRANCAISES EN AFRIQUE

| | | | | | | | | | | |
|------|---------------|------------------|------------------|----------|--------------|-------------------|---------|-------|------|-------|
| 1960 | CAMEROUN | MAURITANIE | | | | | | | | |
| 1961 | CAMEROUN | MAURITANIE | | | | | | | | |
| 1962 | CAMEROUN | MAURITANIE | SENEGAL | | | | | | | |
| 1963 | BENIN | CAMEROUN | CONGO-BRAZAVILLE | GABON | MAURITANIE | NIGER | TOGO | | | |
| 1964 | CAMEROUN | MAURITANIE | | | | | | | | |
| 1965 | MAURITANIE | | | | | | | | | |
| 1966 | RCA | MAURITANIE | | | | | | | | |
| 1967 | RCA | MAURITANIE | | | | | | | | |
| 1968 | RCA | MAURITANIE | NIGERIA | | | | | | | |
| 1969 | RCA | MAURITANIE | NIGERIA | TCHAD | | | | | | |
| 1970 | COTE D'IVOIRE | RCA | TCHAD | | | | | | | |
| 1971 | TCHAD | | | | | | | | | |
| 1972 | MADAGASCAR | | | | | | | | | |
| 1973 | | | | | | | | | | |
| 1974 | NIGER | | | | | | | | | |
| 1975 | | | | | | | | | | |
| 1976 | | | | | | | | | | |
| 1977 | BENIN | DJIBOUTI | MAURITANIE | ZAIRE | | | | | | |
| 1978 | TCHAD | ZAIRE | MAURITANIE | | | | | | | |
| 1979 | RCA | MAURITANIE | TCHAD | | | | | | | |
| 1980 | MAURITANIE | TCHAD | | | | | | | | |
| 1981 | CAMEROUN | GAMBIE | SEYCHELLES | TCHAD | | | | | | |
| 1982 | CAMEROUN | | | | | | | | | |
| 1983 | CAMEROUN | TCHAD | | | | | | | | |
| 1984 | CAMEROUN | TCHAD | | | | | | | | |
| 1985 | CAMEROUN | TCHAD | | | | | | | | |
| 1986 | CAMEROUN | TCHAD | TOGO | | | | | | | |
| 1987 | CAMEROUN | CONGO-BRAZAVILLE | TCHAD | | | | | | | |
| 1988 | CAMEROUN | TCHAD | | | | | | | | |
| 1989 | CAMEROUN | COMORES | TCHAD | | | | | | | |
| 1990 | CAMEROUN | GABON | LIBERIA | RWANDA | TCHAD | | | | | |
| 1991 | BENIN | CAMEROUN | DJIBOUTI | ETHIOPIE | RWANDA | SAHARA OCCIDENTAL | SOMALIE | TCHAD | TOGO | ZAIRE |
| 1992 | ANGOLA | DJIBOUTI | SIERRA LEONE | SOMALIE | RWANDA | TCHAD | | | | |
| 1993 | BURUNDI | CAMEROUN | SOMALIE | RWANDA | TCHAD | ZAIRE | | | | |
| 1994 | CAMEROUN | NIGER | RWANDA | TCHAD | | | | | | |
| 1995 | ANGOLA | CAMEROUN | COMORES | NIGER | TCHAD | | | | | |
| 1996 | CAMEROUN | RCA | TCHAD | | | | | | | |
| 1997 | ANGOLA | CAMEROUN | CONGO-BRAZAVILLE | RCA | SIERRA LEONE | TCHAD | | | | |
| 1998 | ANGOLA | CAMEROUN | CONGO-BRAZAVILLE | TCHAD | | | | | | |
| 1999 | ANGOLA | CAMEROUN | TCHAD | | | | | | | |
| 2000 | TCHAD | CAMEROUN | | | | | | | | |

ANNEXE 4

TYPLOGIE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS MILITAIRES FRANCAISES EN AFRIQUE

| | DEFENSE D'UN PAYS AMI CONTRE UNE AGRESSION EXTERIEURE | | INTERVENTION DANS LA POLITIQUE INTERIEURE D'UN ETAT AFRICAIN | | INTERVENTION D' "HUMANITE" | |
|---------------------------------|---|----------|--|-----------|----------------------------|------------|
| | | | | | | |
| ANGOLA | | | | | 1992 | Addax |
| | | | | | 1997 | Unavem III |
| | | | | | 1997-1999 | Monua |
| BENIN | | | 1963 | | | |
| | | | 1977 | Crevette | | |
| | | | 1991 | Verdier | | |
| BURUNDI | | | 1993 | Yambo | | |
| CAMEROUN | 1981-1994 | Balata | 1957-1964 | | | |
| | depuis 1996 | Aramis | | | | |
| CENTRAFRIQUE (RCA) | | | 1966 | | | |
| | | | 1967-1970 | | | |
| | | | 1979 | Barracuda | | |
| | | | 1996-1997 | Almandin | | |
| COMORES | | | 1989 | Oside | | |
| | | | 1995 | Azalée | | |
| CONGO-BRAZAVILLE | | | 1963 | | 1997 | Pélican |
| | | | 1987 | | 1998 | Malachite |
| CONGO (RDC) ex-ZAIRE | | | 1977 | | 1978 | Bonite |
| | | | | | 1991 | Baumier |
| | | | | | 1993 | Bajoyer |
| | | | | | | |
| COTE D'IVOIRE | | | 1970 | | | |
| DJIBOUTI | 1977 | Saphir | | | | |
| | | | 1991 | Godoria | 1991 | Totem |
| | | | | | 1992-1997 | Iskoutir |
| ETHIOPIE | | | | | 1991 | Totem |
| GABON | | | 1964 | | | |
| | | | 1990 | Requin | | |
| GAMBIE | | | 1981 | | | |
| LIBERIA | | | | | 1990 | |
| MADAGASCAR | | | 1972 | | | |
| MAURITANIE | 1958-1963 | Ouragan | 1961-1969 | | | |
| | 1977-1980 | Lamantin | 1979 | | | |
| NIGER | | | 1963 | | | |
| | | | 1974 | | | |

| | | | | | | |
|--------------------------|-------------------------|----------|-------------|--------------|-----------|-----------------|
| | | | 1994-1995 | Croix-du-sud | | |
| NIGERIA | | | 1967-1968 | | | |
| RWANDA | 1990-1993 Noroit | | | | | |
| | | | 1994 | Amaryllis | 1994 | Turquoise |
| SAHARA OCCIDENTAL | | | | | 1991 | MINURSO |
| SENEGAL | 1962 | | | | | |
| SEYCHELLES | | | 1981 | | | |
| SIERRA LEONE | | | | | 1992 | Simpleau |
| | | | | | 1997 | Espadon |
| | | | | | 1997 | Corymbe |
| SOMALIE | | | | | 1991 | Berenice/Armide |
| | | | | | 1992-1993 | Oryx |
| | | | | | 1993 | ONUSOM |
| TCHAD | | | 1968-1971 | | | |
| | 1978-1981 Tacaud | | | | | |
| | 1983-1984 Manta | | | | | |
| | depuis 1986 | Epervier | depuis 1990 | Epervier | | |
| TOGO | | | 1963 | | | |
| | | | 1986 | | | |
| | | | 1991 | Verdier | | |

| ETATS NON INTERESSES | | |
|------------------------------------|---|--|
| AFRIQUE DU NORD 5 Etats | AFRIQUE NON FRANCOPHONE 20 Etats | AFRIQUE FRANCOPHONE et SUBSAHARIENNE 25 Etats |
| ALGERIE | AFRIQUE SU SUD | BURKINA FASSO |
| EGYPTE | BOTSWANA | GUINEE |
| LYBIE | ETHIOPIE | GUINEE BISSAU |
| MAROC | ERYTHREE | GUINEE EQUATORIALE |
| TUNISIE | GHANA | MALI |
| | KENYA | |
| | MALAWI | |
| | MOZAMBIQUE | |
| | NAMIBIE | |
| | OUGANDA | |
| | SOUDAN | |
| | TANZANIE | |
| | ZAMBIE | |
| | ZIMBAWE | |

BIBLIOGRAPHIE

1 – Ouvrages généraux

- **Abelin (Pierre), Rapport sur la politique française de coopération, Paris, Documentation française, 1975**
- **Akindes (Francis), Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone, Kartahala, 1996**
- **Almeida Topor (Hélène), L'Afrique au 20ème siècle, Armand Colin, 1994**
- **Aurillac (Michel), L'Afrique à cœur, la coopération un message d'avenir, Paris, Berger-Levrault, 1987**
- **Azengissa (Rémy) et Nantet (Bernard), L'Afrique : mythes et réalités d'un continent, Le Cherche Midi, 1995**
- **Bach (Daniel), Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala, 1998**
- **Bayart (Jean-François) et Bembe (A-M), La politique par le bas en Afrique Noire, Karthala, Paris, 1992**
- **Bayart (Jean-François), L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Fayard, 1998**
- **Chabal (Patrick) et Daloz (Jean-Pascal), L'Afrique est partie, Paris, Economica, collection Analyse politique, 1999**
- **Chabal (Patrick) et Daloz (Jean-Pascal), L'Afrique est partie, Paris, Economica, 1999**
- **Chaigneau (Pascal), Dictionnaire des Relations Internationales, Economica, 1998**
- **Chaigneau (Pascal), Grands enjeux du monde contemporain, manuel H.E.C., Ellipses, 1996**
- **Chaliant (Gérard), L'enjeu africain, Géostratégie des puissances, Paris, Complexe, 1984**
- **Charollais (François) et de Ribes (Jean), Le défi de l'Outre-mer – L'action extérieure dans la Défense de la France, Coll. Les sept épées, FEDN, 1983.**
- **Dubresson (Alain) et Raison (Jean-Pierre), L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement, 1998**
- **Grandvoininnet (Hélène) et Schneider (Hartmut), La gestion des conflits en Afrique, un défi permanent, Paris, OCDE, 1998**
- **de la Guérvrière (Jean) Les fous d'Afrique, Histoire d'une passion française, Paris, Seuil, 2001**
- **Marc (Michel), « La colonisation européenne », Documentation photographique, Paris, La Documentation française, n° 7042, 1997**
- **Montbrial (Thierry) et Jacquet (Pierre) (dir.), Ramsès 1998, Paris, éditions Dunod pour l'Institut français des relations internationales**

- Nantet (Bernard), ***L'Afrique entre mythes et réalités***, Paris, éditions du Cherche Midi, 1995
- Ramonet (Ignacio)- ***Géopolitique du chaos*** – Galilée, 1997
- Roussin (Michel), ***Afrique majeure***, France empire, 1997
- Smith (Stephen) et Glaser (Antoine), ***Ces messieurs Afrique***, Paris, Calmann-Lévy, 1993
- Van de Walle (Nicolas) et Johnston (A.), ***Repenser l'aide de l'Afrique***, Ed. Karthala, 1999
- Wautier (Claude), ***Quatre Présidents et l'Afrique***, Ed. Seuil, 1995
- Zartman (William), ***La révolution des conflits en Afrique***, L'Harmattan 1990
- ***Histoire générale de l'Afrique Noire***, UNESCO, 1998, 8 volumes, **cf.** notamment vol. 8 ***L'Afrique depuis 1935*** sous la direction de MAZRUI (A)
- ***La force d'interposition africaine***, dossier Défense Nationale – février 1999 N° 2
- ***L'Afrique subsaharienne - Sécurité, stabilité et développement***, Paris, SGDN, 1993
- ***Rapport sur le développement de l'Afrique***, Banque africaine de développement – Economica – 1999
- ***Stratégies en Afrique au Sud du Sahara***, revue de défense nationale, numéro de juillet, août et septembre 1998
- ***Etat de la Francophonie dans le monde, Données 1999-2000***, Haut Conseil de la Francophonie, La documentation française, 2001

2 - Ouvrages spécialisés

- **Ayissi (Anatole), « Agenda pour la diplomatie préventive en Afrique : réflexion sur le projet de création d'une capacité africaine de maintien de la paix », *Sécurité et stratégie*, n° 54, Bruxelles, Institut royal supérieur de défense, septembre 1997**
- **Balmond (Luis) (dir.) ; Les interventions militaires françaises en Afrique, colloque du Centre d'étude et de recherche sur la défense et la sécurité de l'Université de Nice – Sophia Antipolis, coll. « Travaux et recherches de l'Institut du droit de la paix et du développement », Paris, Pedrone, 1998**
- **Basso (Jacques), « Les accords de coopération entre la France et les états africains francophones: leurs relations et leurs conséquences au regard des indépendances africaines (1960-1970) », *L'Afrique noire française, l'heure des indépendances*, Paris, CNRS, 1992**
- **Cazeneuve (Bernard), avis n°1864 présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2000, tome 1, Affaires étrangères et coopération, le 14 octobre 1999**
- **Chaigneau (Pascal), *La politique militaire de la France en Afrique*, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne (CHEAM), 1984**

- Daniel (Philippe), **La politique militaire de la France au sud du Sahara : du discours de La Baule à l'opération Hadès : du désengagement à la privatisation ?**, mémoire, 2000
- Domergue-Cloarec (Danielle), **La France et l'Afrique après les indépendances**, éditions SEDES 1994
- Dumoulin (André), **La France militaire et l'Afrique**, Bruxelles, GRIP/éditions complexe, coll. « Les livres du GRIP », 1997
- Dumoulin (André), **La France et la sécurité en Afrique subsaharienne**, Problèmes politiques et sociaux – n° 825 – 6 août 1999 – La Documentation française
- Jouanic (Isabelle), **Redéfinition de la coopération franco-africaine face à la crise subsaharienne**, Université de Paris V, thèse de doctorat de Sciences politiques, 1999
- Mamadou (Aliuo Barry), **La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest**, Paris, Karthala, 1997
- Messmer (Pierre), **Les blancs s'en vont : histoire de la décolonisation**, Paris, Albin Michel, 1998
- N'guematcha (Emmanuel), **Diplomatie et outil militaire, application à la politique française de coopération en Afrique**, Université de Paris X, thèse de doctorat de Sciences politiques, 2000
- Petiteville (Franck), « Quatre décennies de coopération franco-africaine : usages et usure d'un clientélisme », **Etudes internationales**, Québec, université de Laval, n°3, septembre 1996
- Quilès (Paul), rapport d'information n° 1271 déposé en application de l'article 145 du règlement pour la mission d'information de la commission de la Défense nationale et des forces armées et de la commission des Affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, tome 1, Paris, **Assemblée nationale**, 15 décembre 1998 ; **Regards sur l'actualité**, Paris, La Documentation française, n° 251, mai 1999.
- Michailof (Serge) (dir.), **La France et l'Afrique, Vade mecum pour un nouveau voyage**, Paris, Karthala, 1993
- Pourre (Catherine), **Les interventions extérieures de l'armée française**, thèse pour le doctorat de droit public de l'université de Paris Nord, présentée et soutenue le 26 mai 1998
- **Conflits en Afrique : analyse des crises et pistes pour une prévention**, Fondation Roi Baudouin, Médecins sans frontières, Bruxelles, GRIP/éditions Complexe, 1997
- **France, Europe, Etats-Unis : quelles politiques africaines ?**, Cahier du « Forum du Futur », octobre 1997
- **La politique africaine au Parlement français**, OPCF - Karthala – 1998
- **La coopération française en questions**, Actes du cycle de conférences — débats co-organisés par l'Observatoire permanent de la coopération française (OPCF) et la Bibliothèque publique d'information (BPI) d'octobre 1996 à mars 1997 au Centre Georges Pompidou, BPI éditions, mars 1998

- **Gestion de crise et règlement des conflits en Afrique sub-saharienne : rôle de l'UEO**, cahiers de Chaillot n° 22, Paris, Institut d'études de sécurité de l'Union de l'Europe occidentale, décembre 1995

3- Articles et dossiers de presse

- **Ango Ela (Paul)**, « La coopération militaire franco-africaine », **Relations internationales et stratégiques**, Paris, IRIS, automne 1996, pages 183 et suivantes
- **Bangoura (Dominique)**, « Géopolitique de l'Afrique », **Défense nationale**, Paris, août – septembre 1996
- **Bayard (Jean-François)**, « La politique africaine de la France de Charybde en Scylla », **Politique africaine**, mars 1993, n° 49, pages 133 à 136
- **Bayard (Jean-François)** « France – Afrique : la fin du pacte colonial », **Politique africaine**, septembre 1990, n° 39, pages 47 et suivantes
- **de Bellescize (Jean)**, **Le projet RECAMP**, Frères d'Armes, février 1999
- **Blondin-Diop (Ousman)**, « L'Afrique et le nouveau siècle », **Le Monde**, 26 janvier 2001, page 21
- **Bourgi (Claude)**, **Voyage à l'intérieur de l'OUA**, **Politique étrangère**, Paris, Institut des relations internationales, n° 4/1998, pages 786 et suivantes
- **Bresson (Gilles)**, **Chirac célèbre la diversité de l'Afrique**, **Libération**, 30 juin 1998
- **Bresson (Gilles)**, **Chirac, de la Corrèze au Zambèze**, **Libération**, 26 juin 1998
- **Chaigneau (Pascal)**, « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », **Propos recueilli par L'Autre Afrique**, Paris, 25 novembre – 1^{er} décembre 1998, pages 12 et suivante
- **Chipman (Jacques)**, **Les problèmes de sécurité en Afrique francophone**, **Politique étrangère**, 2, 1984, pages 344 et suivantes
- **Dabezies (Pierre)**, « Où en est la France en Afrique ? », **Etudes**, Paris, février 1998, pages 162 et suivantes
- **Doray (Bernard)**, « Catharsis », **Le Monde diplomatique**, juillet 2000, page 21
- **Duteil (Mireille)**, « France – Afrique : nouveau jeu », **Le Point**, 19 janvier 2001, page 68
- **Ela Ela (Emmanuel)**, « La nouvelle politique de coopération militaire de la France en Afrique », **Revue de défense nationale**, pages 86 et suivantes
- **Fottorino (Eric)**, **France-Afrique : les liaisons dangereuses**, **Le Monde**, 22-26 juillet 1997
- **Friedling (B)**, **Les forces interafricaines d'intervention pour le maintien de la paix**, **Revue de défense nationale**, juin 2000
- **de la Grange (Arnaud)**, **Assistance militaire : de l'épopée à la gestion**, **Le Figaro**, 5 février 1998

- de la Grange (Arnaud), « Après les réseaux, bâtir de nouveaux liens », **Le Figaro**, mercredi 17 janvier 2001, page 2
- Jallaud (Thierry), « La coopération militaire, outil de contrôle », **Tricontinentale**, spécial La France contre l'Afrique, 1, 1981, pages 105 et suivantes
- Josselin (Charles) (entretien avec), « L'Afrique rentre dans le champ normal des relations diplomatiques », **Le Monde**, 6 février 1998
- Konan Bédié (Henri), « L'Afrique compte sur elle-même et sur l'Europe », **La Croix**
- Leymarie (Philippe), Ces guerres qui usent l'Afrique, **Le Monde diplomatique**, avril 1999, page 16
- Leymarie (Philippe), « Séisme dans le pré carré », **Le Monde diplomatique**, février 2000, page 12
- Lemoine (Nathalie), **FrancelAfrique, les habits neufs de la coopération**, Jeune Afrique, 6-12 janvier 1998, pages 38 et suivantes
- Marin (Cécile) et Rekacewicz (Philippe), « Afrique, continent ravagé », **Le Monde diplomatique**, janvier 2000
- Marti (Serge), « Savoir écouter l'Afrique », **Le Monde**, mardi 6 mars 2001, **Le Monde Economie**, page III
- Mertillo (Marc), « Les armées françaises à l'étranger : coopération militaire en Afrique », **Revue française d'administration publique**, Paris, Institut international d'administration publique, juin 1998
- Niquet (Valérie), « L'Afrique, un nouvel enjeu pour le Japon », **L'Afrique entre guerre et paix**, Revue internationale et stratégique, n° 33, printemps 1999, pages 233 et suivantes
- Norlain (Jacques), **La politique militaire de la France en Afrique**, Revue de défense nationale, juin 2000
- Olivier de Sardan (Jean-Pierre), « Dramatique déliquescence des Etats en Afrique », **Le Monde diplomatique**, février 2000, pages 12 et suivante
- Pascalini (Valérie), « L'évolution des conflits en Afrique », **L'Afrique entre guerre et paix**, Revue internationale et stratégique, n°33, printemps 1999
- Pons (Philippe), « Le Japon s'intéresse à l'Afrique ... », **Le Monde**, 19 janvier 2001, page 16
- Prier (Pierre), **Spectaculaire baptême de la force interafricaine**, Le Figaro, 3 mars 1998
- Quesnot (Christian), **Forces armées et développement**, Revue de défense nationale, juillet 1998, pages 19 et suivantes
- Quilès (Paul), « La France et la sécurité en Afrique », **La Revue internationale de stratégie**, Paris, IRIS, printemps 1999, pages 218 et suivantes
- Rufin Jean-Christophe (dir.), **Les conflits en Afrique**, Relations Internationales et Stratégiques, n° 213, IRIS

- Sada (Hugo), La France et la sécurité africaine, **Afrique 2000**, oct-déc 1990, pages 21 et suivantes
- Sada (Hugo) et Champin (Christophe), « L'Afrique subsaharienne », in Boniface (Pascal) (dir.), **L'année stratégique 1998**, IRIS, Bruxelles, éditions Complexe, 1998
- Sada (Hugo), « Le changement à petit pas des relations franco-africaines », **L'Afrique entre guerre et paix**, Revue internationale et stratégique, n° 33, printemps 1999, pages 222 et suivantes
- Sada (Hugo), **Afrique : la CEDEAO, l'ECOMOG et le conflit en Sierra Leone**, Revue de défense nationale, mars 2000
- Sada (Hugo), **La révision de la politique de coopération militaire française en Afrique**, Revue de défense nationale, mars 2000
- Sada (Hugo), **L'Afrique entre guerre et paix**, Paris, Revue Internationale et Stratégique – N°33, PUF/IRIS, printemps 1999
- Sada (Hugo), **Politiques africaines de la France et du Royaume Uni**, Paris, Revue de Défense Nationale, mai 1999
- Sada (Hugo), **L'Afrique : une priorité dans la réforme de la coopération**, Revue de défense nationale, décembre 1998
- de Saint Quentin (Grégoire), **Mercenariat et mutation stratégique**, Paris, Revue de défense nationale, avril 1998
- Smith (Stephen), « Dessine-moi un caméléon. L'interventionnisme militaire de la France en Afrique », **Défense**, Paris, Institut des hautes études de défense nationale, septembre 1996
- Smith (Stephen), « L'Afrique aux africains ... en armes », **Libération**, 29 novembre 1998
- Smith (Stephen), « France-Afrique, la jurisprudence ivoirienne », **Le Monde**, 28 novembre 2000
- Smith (Stephen), « La France éprise de l'Afrique, pour le meilleur et pour le pire », **Le Monde**, vendredi 2 mars 2001, supplément **Le Monde des livres**, page VII.
- Stern (Babette), **Le gouvernement présente sa réforme de la coopération**, Le Monde, 5 février 1998
- Tuquoi (Jean-Pierre), **M. Chirac promet le maintien de l'aide française à l'Afrique subsaharienne**, Le Monde, 9 septembre 1997
- Varret (J), « La coopération militaire », **Mondes et cultures**, T, XX, 1, 1990, pages 117 et suivantes
- Vougy (Philippe), **L'Europe et l'Afrique**, Paris, Revue de défense nationale, janvier 1998, page 3 et suivantes
- **Dossier spécial : Stratégies en Afrique au Sud du Sahara**, Revue de défense nationale, juillet 1998 et août-septembre 1998
- « L'Afrique face aux conflits », **Afrique contemporaine**, numéro spécial, n° 180, octobre – décembre 1996

- **Les aides à l'Afrique en question, Afrique contemporaine**, n° 188, octobre – décembre 1998
- « Ouvrir le pré carré », éditorial, **Le Monde**, 2 juillet 1998
- « Afriques en renaissance », **Le Monde diplomatique**, manière de voir n° 51, mai – juin 2000
- « La souveraineté, horizons et figures de la politique », **Les Temps modernes**, n° 610, septembre – octobre – novembre 2000
- « Quand l'Etat fait défaut, ils s'organisent pour vivre ensemble », **le Courrier de l'Unesco**, février 2001
- « Le marché de la sécurité prolifère en Afrique », **la Croix**, jeudi 1 mars 2001, pages 14 et suivante.

4- Sites Internet

- www.assemblee-nationale.fr/2/dossiers/plf2000/a1864-01.htm
- www.France.diplomatie.fr/actual/evenements/20conf3.html
- www.diplomatie.fr/cooperation/ressourc_hum/evolution/evol00.html
- www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc
- www.neu.int/institute/chailot/chai22f.htm
- www.ihedn.fr
- www.oau-oua.org
- www.francophonie.org
- www.ceanu-bordeaux.fr
- www.jeuneafrique.com
- www.globenet.org/opcf/derives.htm
- www.amb-usa.fr/washfile/french/afrique9.htm

5- Sources diverses

- **France – Afrique : le clair – obscur, émission Riposte, La Cinquième, dimanche 11 février 2001**
- **Bourgi (Claude), Les interventions françaises en Afrique depuis 1970, intervention au Collège interarmées de défense, le 16 janvier 2001**

TABLES DES MATIERES

| | |
|--------------------------|----------|
| INTRODUCTION..... | 3 |
|--------------------------|----------|

PREMIERE PARTIE

LA DYNAMIQUE DE L'INTERVENTION

| | |
|--|-----------|
| I – LES INTERVENTIONS FRANCAISES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE... | 5 |
| 1 – LES FORCES FRANCAISES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE..... | 5 |
| a/ les forces prépositionnées..... | 5 |
| b/ les accords bilatéraux..... | 6 |
| 2 – LES INTERVENTIONS EXTERIEURES..... | 8 |
| a/ une tentative de découpage chronologique..... | 8 |
| b/ la quête d'une typologie par objectifs..... | 9 |
| II – LA PARTICIPATION FRANCAISE A LA SECURITE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE..... | 10 |
| 1 – LA COOPERATION FRANCAISE DE DEFENSE..... | 10 |
| a/ la doctrine de la coopération française de défense en Afrique subsaharienne.. | 10 |
| b/ les actions de formation en matière de coopération de défense..... | 11 |
| 2 – L'AFRICANISATION DE LA SECURITE..... | 14 |
| a/ le concept de soutien à la capacité africaine de maintien de la paix..... | 14 |
| b/ la mise en œuvre du soutien à la capacité africaine de maintien de la paix | 16 |

DEUXIEME PARTIE

LA LOGIQUE DE REGULATION

| | |
|---|-----------|
| I – L'EVOLUTION DE LA GESTION DE LA POLITIQUE FRANCAISE DE DEFENSE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE..... | 18 |
| 1 – LA NOUVELLE SOLIDARITE FRANCO-SUBSAHARIENNE..... | 18 |
| a/ la réforme de la coopération militaire et de défense..... | 18 |
| b/ l'amorce d'une autonomie géopolitique de l'Afrique subsaharienne..... | 21 |
| 2 – LE BASCULEMENT GEOPOLITIQUE..... | 23 |
| a/ la dynamique multilatérale de la sécurité et de la défense..... | 23 |
| b/ la déterritorialisation du concept de puissance..... | 24 |
| II – DES PERSPECTIVES CONTRASTEES..... | 25 |
| 1 – UNE AFRIQUE SUBSAHARIENNE ENCORE FRAGILE..... | 25 |
| a/ les nouvelles influences..... | 25 |
| b/ la pérennisation des conflits..... | 26 |
| 2 – UNE AFRIQUE SUBSAHARIENNE CONSOLIDEE..... | 27 |
| a/ la banalisation de la politique française de défense..... | 27 |
| b/ un continent d'avenir..... | 28 |
| CONCLUSION..... | 29 |
| ANNEXES..... | 32 |
| BIBLIOGRAPHIE ET REFERENCES..... | 37 |

TABLES DES ANNEXES

| | | |
|---------------|---|----|
| ANNEXE 1..... | MOYENS MILITAIRES PREPOSITIONNES EN AFRIQUE au 1 ^{er} juin 2000..... | 32 |
| ANNEXE 2..... | LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES EN AFRIQUE (EFFECTIF ET COUT)..... | 33 |
| ANNEXE 3..... | CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS MILITAIRES FRANCAISES EN AFRIQUE..... | 34 |
| ANNEXE 4..... | TYPOLOGIE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS MILITAIRES FRANCAISES EN AFRIQUE..... | 35 |